



CHENTIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1934

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-SEPT ANS.

1897-1934

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

ABONNEMENT: \$2.00 par année.

Publié par la Cie de Publication de St-Jérôme Ltée.

SAINT-JEROME, P. Qué.

Directeur politique: Honorable JULES-ED. PREVOST

HENRI GAREAU, Président

Secrétaire de la Rédaction: ANDRE MAGNANT

TRENTE-HUITIEME ANNEE; NUMERO 46

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO.



LABELLE

VENDREDI, 16 NOV. 1934

Une guerre qui doit cesser

La guerre militaire de 1914-1918, a été suivie de la guerre des tarifs qui a ajouté au désarroi de toutes les nations et a été, sinon la cause du moins l'une des raisons de la malaise économique où le monde se débat.

Presque tous les gouvernements ont cru trouver le salut dans un tarif de haute protection douanière. C'était une grande erreur. Ce faux nationalisme a eu pour résultat le manque d'équilibre commercial qui est à la base de la dépression des affaires.

Bien peu d'esprits ont gardé leur sang-froid et la claire vision des réalités dans cet égarement presque universel.

Mal vus et mal jugés furent ceux qui tentèrent de réagir et conseillèrent une politique plus large et plus clairvoyante. Après quinze ans d'une expérience désastreuse on commence à se rendre compte des maux engendrés par cette guerre de tarifs.

La société des nations avait prévu la nocivité de cette politique. Le Canada fut un des rares pays qui pensèrent comme elle. Le gouvernement King orienta notre pays vers une saine politique de protection modérée. De 1921 à 1930, le Canada suivit, sur ce point, une ligne de conduite conforme à cette sage doctrine économique, devantant même l'opinion et les recommandations de la Société des Nations. Le gouvernement King agit ainsi pour le plus grand bien du Canada, mais au grand scandale du parti conservateur.

Nous nous rappelons les violentes protestations que souleva la Chambre des députés l'attitude du gouvernement libéral.

Quand, par exemple, l'honorable Ernest Lapointe rappela, en 1929, dans un discours prononcé aux communes, les recommandations de la Société des Nations conseillant l'abaissement des tarifs pour assurer la paix du monde et la prospérité économique; quand il prouva que le Canada, sous le gouvernement King, avait adopté et pratiqué une politique conforme aux desirs exprimés par la Société des Nations, il souleva une tempête chez les conservateurs. MM. Bennett, alors chef de l'opposition, et ses lieutenants, MM. Cahan, Manion, Geary et autres, criblèrent l'ancien ministre de la justice et son chef M. Mackenzie King de leurs sarcasmes et de leurs critiques.

Pour eux, la haute protection était la meilleure politique qui devait dominer dans tous les pays du monde et, surtout, la seule qui convenait au Canada.

Arrivés au pouvoir, les conservateurs ont appliqué leur panacée et l'on sait avec quel piètre résultat: le Canada a connu, depuis quatre ans, les pires années de son histoire économique.

De même qu'en 1911 le parti conservateur avait fait échouer le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis, pour l'échange des produits de l'agriculture, de même, en 1930 et depuis, s'inspirant toujours de sa politique de protection outrancière, ce parti a élevé les barrières douanières qui ont entravé notre commerce avec l'extérieur.

Pendant que le gouvernement Bennett s'obstinait ainsi à suivre avec entêtement un nationalisme malsain, ailleurs ou commençait à reconnaître les effets malfaisants d'une protection exagérée.

Signalons aujourd'hui la conversion des Etats-Unis, ce grand pays protecteur si souvent cité comme un exemple à suivre, par les conservateurs.

Il y a quelques jours, M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, a fait un aveu très significatif. Empêché par la maladie de se rendre devant l'Association de Commerce étranger, à New-York, il a chargé M. Francis Sayre, assistant-secrétaire d'Etat, d'y lire le discours qu'il devait prononcer. Le secrétaire d'Etat déclare, dans ce discours, que les Etats-Unis ont été les premiers à donner le mauvais exemple des hautes barrières tarifaires mais qu'ils se repentent maintenant. "Le nationalisme extrême, si l'on y persiste, finira par ruiner complètement toute notre civilisation occidentale", a-t-il dit.

"En entrant dans une ère d'accords commerciaux, nous sommes prêts à avouer que nous avons eu tort de fermer le pays au commerce étranger et que nous nous repen-

tons.

"Mais de même que nous avons donné le mauvais exemple des hautes barrières tarifaires, qui a induit

les autres pays à faire comme nous, de même maintenant nous voulons donner au monde l'exemple du repentir et prendre l'initiative de négocier des ententes commerciales.

"Nous voulons briser toutes les entraves artificielles et exagérées qui ont été mises sur la route du commerce international, non seulement dans notre intérêt mais encore dans l'intérêt général de tous les pays du monde. En effet ce n'est qu'en ramenant la prospérité dans le monde entier que la situation économique pourra s'améliorer dans tous les pays individuellement, puis que les nations sont maintenant toutes solidaires et tributaires les unes des autres".

M. Hull a décrit le commerce international comme l'élément le plus important dans le maintien de la paix et des bonnes relations entre les pays.

Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, pays de la haute protection, jusqu'ici, parle aujourd'hui comme la Société des Nations en 1927 et donne raison à la politique libérale canadienne en matière de tarif douanier.

Si M. Bennett et son parti persistent dans leur antique politique à courte vue, c'est que véritablement, comme les Bourbons, ils n'ont rien oublié ni rien appris.

JEP

Les déficiences du gouvernement Bennett

UNE CONFERENCE DE L'HONORABLE FERNAND RINFRET

Le club de Réforme, de Montréal, a inauguré ses causeries hebdomadaires du samedi, pour 1934-1935, en invitant l'honorable Fernand Rinfret qui a parlé de politique fédérale, samedi dernier, devant un brillant et nombreux auditoire.

L'ancien secrétaire d'Etat a fustigé le gouvernement Bennett avec vigueur.

Nous résumons les principales parties de sa conférence.

LE CHOMAGE

"Essayons de voir un peu à quoi tient l'impopularité du gouvernement fédéral. Elle vient d'abord de ce que M. Bennett n'a pas su, comme il l'avait promis, remédier au chômage qui est le grand fléau social de ces années-ci. En 1930, M. Bennett disait: élevez moi et dans trois mois j'aurai trouvé la solution qui s'impose pour anéantir le chômage. Je ne lui reproche pas de n'avoir pas rempli sa promesse dans les trois mois qui sont la limite qu'il s'était lui-même fixée. Il n'y a pas un politicien qui aurait pu réussir ce tour de force. Je lui reproche simplement de n'avoir pas été sincère ou d'avoir mal jugé d'un fait — ce qui est la pire des erreurs pour un homme de gouvernement — en faisant une telle déclaration. En 1930, à la session spéciale des Chambres à Ottawa, il a fait voter par le parlement de grosses sommes pour l'organisation des travaux publics et du secours aux chômeurs. Dès 1933, son gouvernement commençait à retarder dans les paiements des subventions aux chômeurs et il croit aujourd'hui se libérer de ses obligations en donnant des sommes insignifiantes aux provinces avec lesquelles il ne veut même plus partager la distribution des secours.

"Le chômage, tout le monde sauf M. Bennett et ses lieutenants en est convaincu, est une affaire fédérale. C'est à Ottawa à participer pour la plus grande part aux secours aux chômeurs. Pourquoi? Parce qu'il n'est pas possible d'enrayer l'émigration qui se fait constamment entre les provinces et qu'il n'est pas juste qu'une province soutienne des familles qui parce qu'elles n'étaient plus aidées dans leur province d'origine, se réfugient chez elle. Montréal a reçu beaucoup de ces malheureux émigrés de la faim et je sympathise avec les autorités municipales dans la lourde tâche qui leur échoit de secourir les chômeurs. Ce n'est pas en posant un ultimatum aux provinces qu'Ottawa peut se libérer de ses obligations. C'est pourtant ce qu'on a fait à la dernière conférence interprovinciale, qui n'a eu aucun résultat et qui n'a été en définitive qu'une vaste tragédie. En effet, les délégués des provinces qui s'étaient rendus à Otta-

MGR GEORGES PAYETTE

(Ecrit pour L'AVENIR DU NORD)

La fête patronale du séminaire de Sainte-Thérèse, la Saint-Charles-Borromée, qui tombe le 4 novembre, et que l'on est fidèle à célébrer, aux alentours de cette date, tous les ans, depuis les origines de la maison des le temps du fondateur M. le curé Ducharme, a revêtu cette année, le 8 novembre, un caractère bien spécial. M. le supérieur Lecompte et ses confrères ont voulu en faire comme un hommage à trois des anciens du séminaire, élevés au cours de l'année aux honneurs de la prêtrise: Mgr Conrad Chaumont, ancien supérieur, devenu en juin vicaire général de Montréal et chanoine titulaire de la cathédrale; Mgr Edmond Coursol, ancien directeur, qui a été nommé, en juin également, vicaire général de Saint-Jean-de-Québec, puis prélat de la maison de Sa Sainteté; Mgr Georges Payette, ancien professeur de rhétorique, curé de Longueuil, qui a été décoré, lui aussi, au début d'octobre, de la prêtrise romaine. On estime à bon droit, à Sainte-Thérèse comme dans toutes nos maisons d'enseignement, que les honneurs qui sont faits aux anciens rejaillissent pour une part sur l'Alma Mater. On tient à se réjouir avec eux et à les en féliciter publiquement, ce qui est évidemment dans l'ordre des meilleures convenances et peut constituer aussi une leçon édifiante pour les élèves actuels.

J'ai déjà entretenu mes lecteurs de l'Avenir du Nord, le 20 juin et le 20 juillet derniers, ici même, de la vie et de la carrière de Mgr Chaumont d'abord, puis de Mgr Coursol. On comprendra qu'il me soit agréable de leur parler aujourd'hui de celles de Mgr Payette. C'est d'ailleurs le plus ancien des trois au collège. Il est, en effet, du 42ème cours (1873-1881), tandis que Mgr Coursol est du 46ème (1877-1885) et que Mgr Chaumont est du 56ème (1887-1895).

Mgr Payette (Joseph-Georges), est né à Montréal, le 12 avril 1860, de l'une de nos plus anciennes familles de Ville-Marie. Son ancêtre

wa avec l'intention de discuter avec le gouvernement les moyens de résoudre au mieux des intérêts des trois pouvoirs, fédéral, provincial et municipal, le problème du chômage, se sont butés à la mauvaise volonté du gouvernement Bennett qui était décidé, bien avant la conférence à réduire sa participation à la plus basse proportion possible, quels que soient les motifs qu'on lui présenterait pour le faire agir d'autre façon. L'avis récent que M. Gordon a donné au gouvernement de Québec, selon lequel Ottawa limite sa subvention à \$600,000 par mois, quand à Montréal seulement on a besoin de 1,250,000 à \$1,500,000, par mois pour satisfaire aux exigences les plus légitimes, est une infamie."

LA HAUTE PROTECTION

"Le parti conservateur a toujours été l'apôtre du protectionnisme le plus exagéré. En 1930, M. Bennett réunissant la session spéciale d'abord pour modifier la politique tarifaire du Canada. On éleva les tarifs sur la presque totalité des importations chez nous. Devant l'effet désastreux de cette première mesure, M. Bennett consentit à modifier ses premiers décrets. Au moment des accords d'Ottawa il modifia les tarifs douaniers à l'avantage des différentes parties de l'Empire. Il fit du protectionnisme impérialiste. Au fond, M. Bennett ne favorisait guère l'empire mais il défavorisait ses concurrents sur notre marché en leur imposant une hausse nouvelle de 10% sur leurs importations au Canada."

"Quant au traité avec la France qu'il vient de conclure c'est la preuve, qu'il donne d'ailleurs lui-même, du remords qu'il a de sa politique passée. Mais n'exagérons rien, personne ne gagnera grand chose à cet échange de quelques bouteilles de vins pour quelques minots de blé. Comme nous sommes loin de la doctrine libérale en matière de tarifs. Nous croyons, nous les libéraux, à la réciprocité la plus large avec nos voisins les Américains. Nous croyons qu'un commerçant doit d'abord vendre aux gens de son quartier, avant de s'attacher à étendre son commerce à plusieurs milles de son centre d'opérations. Nous devons faire une politique d'expansion commerciale d'abord

à la huitième génération, Pierre Payette, était capitaine de milice au temps même de Maisonneuve. Son père, Alexis-Félix Payette, qui avait épousé Suzanne Vincent, était employé au Grand-Tronc comme conducteur de convois des voyageurs. Ses premières classes faites dans les écoles de la ville, le jeune Joseph-Georges vint, à 13 ans, à l'autisme de 1873, commencer ses classiques à Sainte-Thérèse. Il se distingua par ses talents et ses succès, tout autant que par sa bonne conduite et ses belles qualités naturelles, et se tint constamment aux premiers rangs de sa classe. Et c'était une belle classe. Je nomme, de mémoire, parmi ses confrères, Mgr Silvio Corbeil, l'honorable Hec- Champagne, Mgr Edmond Meunier, l'avocat Ferdinand Charbonneau, le Père Jésuite Téléphore Lord, le curé Adélaïde Castonguay, l'armurier Amédée Godin...

En septembre 1881, Payette, Corbeil, Godin et Castonguay prenaient la soutane à Sainte-Thérèse. Ils y firent, je crois, en bonne partie, leur cléricature, selon la coutume d'alors. M. Payette fut ordonné prêtre, par Mgr Fabre, à Saint-Henri de Montréal, le 28 février 1885. D'abord vicaire à Chambly, sous le regretté Mgr Lesage, il revint à Sainte-Thérèse à l'automne de 1886 et y professa la rhétorique jusqu'en 1889. Il fut alors nommé vicaire à Saint-Lin, dont le curé, M. Jean-Baptiste Proulx, venait d'être nommé vice-recteur de l'Université à Montréal. M. Payette, tout en remplissant ses fonctions de vicaire, devint aussi le secrétaire de M. Proulx à l'Université, puis l'assistant-vice-recteur. En 1896, il était chargé d'établir la nouvelle paroisse de Saint-Eusèbe à Montréal. Il en fut le premier curé de 1897 à 1901. En cette dernière année, Mgr Bruchési l'appela à l'importante cure de Saint-Antoine de Longueuil, qu'il dirige depuis trente-trois ans.

Nous étions élèves en philosophie, mes confrères et moi, quand M. Payette vint y professer la rhétorique en 1886, et nous eûmes l'avantage de l'avoir comme directeur de la Société de discussion Ducharme et comme répétiteur pour la préparation de nos séances dramatiques. C'était peu après les "années du feu" (1881-1883) et nous n'avions pour nos débats et nos séances que des moyens de fortune. M. Payette s'ingénia à nous stimuler. Sur nos tables de la salle de récréation, assemblées tant bien que mal, avec les "brillants" costumes qu'il louait chez Ponton à Montréal, nous figurâmes, sur la scène improvisée,

près de nous, puis dans les autres pays."

L'ENQUETE STEVENS

Puis M. Rinfret, pressé par le temps, dit quelques mots de l'enquête Stevens et de ses conséquences. Ce n'est pas une enquête gouvernementale mais parlementaire. Des libéraux font partie du comité et c'est en grande partie à eux que l'on doit la révélation des exactions qu'ont commises envers le peuple un certain nombre de commerçants véreux. M. Bennett n'était pas sincère en instituant cette commission, et M. Stevens l'a bien fait sentir au premier ministre lors de la séance du conseil des ministres dont les échos d'orage nous sont parvenus. M. Rinfret rappelle ensuite qu'il a déjà fait partie d'une commission d'enquête sur les transports océaniques, et il remarque à ce sujet que la protection des faibles, des humbles et des petites gens a toujours été le fait des libéraux. Aujourd'hui que M. Stevens, qui était décidé à aller au bout des faits, a quitté le comité on n'a plus de raisons d'avoir confiance dans les résultats de l'enquête sur l'écart des prix. M. Bennett ne veut pas savoir parce qu'il sait trop.

M. Rinfret termine son magistral exposé en rappelant que les institutions parlementaires, auxquelles les libéraux sont totalement dévoués, sont en péril tant que M. Bennett sera au pouvoir, et il demande à tous les libéraux de s'unir pour balayer, dès qu'on leur en donnera l'occasion, le pays qui se meurt d'un régime de "jazz band", selon l'expression de M. Lapointe à Sainte-Julienne.

L'honorable M. Rinfret fut présenté par M. Pierre Casgrain, président du club de Réforme, et remercié par M. René Thérberge.

Les difficultés à Verdun causées par le poids des allocations de chômage

LA SOLUTION FEDERISTE

Le cas de Verdun, où le trésorier accapare les appointements des fonctionnaires municipaux pour verser aux chômeurs leur allocation de secours est très instructif.

La banque refuse les chèques de la municipalité, et le trésorier prend dans le tiroir-caisse au fur et à mesure des rentrées l'argent nécessaire pour payer les bons présentés par les marchands. En sorte que tout le monde est sur les dents: la municipalité, les chômeurs, les fonctionnaires et les commerçants, car chacun sent bien ce qu'il y a de précaire dans une telle situation. Cela ne peut durer ainsi.

Au seuil de l'hiver, l'abominable crise se dresse encore plus menaçante, et des pays comme la France, qui avaient résisté au courant destructeur, commencent à donner des signes de panique. Le nombre des sans-travail y augmente, bien qu'on ait renvoyé chez eux 400,000 étrangers venus pour les travaux de restauration.

Pourtant, il serait possible de faire quelque chose pour amorcer un retour à la vie économique. Si l'on voulait bien entrer, par exemple, dans la voie indiquée par l'ingénieur Archer, de Paris, et renoncer à la politique des gros bénéfices, à la spéculation, le mouvement des échanges reprendrait graduellement son essor.

Si au lieu de financer la production, c'est-à-dire l'industrie, on

non sans quelques succès, que nous lui devions surtout.

A Saint-Lin et à l'Université, M. Payette donna ardemment ses belles années de jeunesse sacerdotale. Bras droit de M. Proulx, il le seconda et parfois le suppléa avec un zèle qui ne se lassait pas. C'est lui qui surveilla les travaux de construction de l'immeuble de la rue Saint-Denis. Ses années d'alors, il me semble, ont compté au double. M. Proulx parti de l'Université, son assistant en partit à son tour. On les a à peu près oubliés l'un et l'autre, ainsi qu'il arrive souvent des ouvriers de la première heure. Mais leur oeuvre et leurs mérites sont de ceux qui survivent devant l'histoire. Quand j'ai publié, l'an passé, mes petits volumes de *Figures Canadiennes*, dont l'une précisément est celle de l'ancien vice-recteur M. Proulx, M. Payette voulut bien m'écrire son contentement. Personne mieux que lui, j'en suis sûr, pourrait évoquer, dans toute sa plénitude, cette époque difficile de l'établissement de l'Université en partie autonome à Montréal. Par discrétion et par respect pour des indérêts supérieurs et pour une mémoire qui lui est restée chère, M. Payette n'en a, que je sache, jamais rien dit, ni écrit. Mais, il doit posséder, par devers lui, des notes que les historiens de l'avenir auront grand profit à consulter, tout comme celles de M. Proulx lui-même, qu'on conserve à Sainte-Thérèse.

Curé depuis trente ans passés de l'importante paroisse de Longueuil, M. Payette a rempli les devoirs de sa charge avec une conscience et une dignité auxquelles tous sont unanimes à rendre hommage. Dans la modestie et le silence, il a fait le bien et s'est dépensé sans compter, attentif toujours aux vrais intérêts spirituels et même temporels de ses administrés.

Voici que l'âge s'appesantit sur ses épaules. Il y aura bientôt cinquante ans (en février 1935) qu'il est prêtre, et il touche à sa soixante-quatrième année d'âge. Il est le doyen du clergé du nouveau diocèse de Saint-Jean-de-Québec. La paroisse qu'il dirige, Longueuil, est, avec Saint-Jean même, l'une des plus considérables de la région du sud. On s'est parfois demandé si elle ne deviendrait pas le siège du diocèse qu'on attendait depuis des années.

C'est de tout cela sans doute, aussi bien que des mérites personnels de M. le curé Payette, que Mgr Forget, le nouvel et premier évêque de Saint-Jean, s'est souvent en obtenant de Rome, pour ce prêtre entre tous distingué, le titre et les insignes de prélat de la maison de Sa Sainteté. Les nombreux amis de Mgr Payette, les témoins en particulier, en sont très reconnaissants à Mgr de Saint-Jean. Au nouveau prélat, comme à Mgr Chaumont et à Mgr Coursol, qu'on me permette de redire, sans plus de phrases, le soulait des grandes occasions: *Ad multos et fastuosissimos annos!*

L'ABBE ELIE-J. AUCLAIR

MELI-MELO

SIR WILFRID LAURIER ET LA GUERRE SUD-AFRICAINNE

M. J.-L. Garvin, de Londres, dans son troisième volume de la "Vie de Joseph Chamberlain", affirme que sir Wilfrid Laurier ne désirait pas que le Canada participe à la guerre contre les Boers.

M. Garvin écrit: "La tension serait devenue grande entre les deux races canadiennes si la question de l'Afrique du Sud était devenue aiguë. Québec aurait refusé de participer à la guerre sud-africaine et Ontario aurait insisté pour y envoyer des soldats. Sir Wilfrid Laurier se montra gracieux, subtil et plus sincère que l'aurait fait croire son éloquentie flexible. Mais Laurier pensait en son for intérieur que puisque le Canada n'avait pas voix au chapitre quand venait le temps de décider que l'empire fera la guerre, il n'avait pas de raison valable pour dépenser son argent et ses vies à aider à gagner ces guerres. S'il avait pu suivre son inclination, il n'aurait certainement pas participé à la guerre des Boers, au moins à la première phase. Mais il eut la main forcée par la majorité anglaise et l'opposition qui guettait l'occasion pour la saisir et s'amonceler du capital politique."

Cette opinion de l'historien anglais est confirmée par les faits historiques, puisque sir Charles Tupper, alors chef de l'opposition, reprocha durement à sir Wilfrid Laurier de ne pas avoir voulu que le Canada prit une part plus prompt et plus large à la guerre sud-africaine.

Si donc Laurier avait été moins clairvoyant et s'était obstiné dans son opinion personnelle, il déchaînerait une crise politique, tourmenterait la majorité de la Chambre contre lui, ce qui aurait entraîné une élection générale où, dans l'aveuglement de l'effervescence, les anglo-canadiens auraient renversé son gouvernement.

Et nous aurions eu à la tête du pays, sir Charles Tupper qui voulait lancer le Canada à fond de train dans la guerre du Transvaal. L'histoire justifie l'attitude prise alors par sir Wilfrid Laurier.

FEUILLES D'AUTOMNE... A la saison où meurent les feuilles de nos arbres, d'autres naissent. Nous voulons dire des feuilles de propagande politique, autrement dit des "journaux".

C'est ainsi qu'ont apparu, dernièrement, *L'Action Conservatrice*, et *L'Eveil*. Ce sont deux hebdomadaires, de Montréal.

Le premier, fondé et dirigé par une femme, Madeleine, est un censeur d'où s'échappe continuellement une épaisse nuée de louanges à l'adresse de M. Bennett et des autres faux-dieux conservateurs.

Le second essaye de jouer le rôle de réveille-matin auprès des conservateurs endormis. La faible sonnerie de *L'Eveil* est impuissante à ranimer un parti qui, à Québec, sans programme, sans chef, sans accord, rêve au pouvoir depuis trente-quatre ans; et qui, à Ottawa, se réveillera demain dans l'opposition où l'entraîne inévitablement le poids mort de ses promesses violées et de ses ministres impopulaires.

Nous souhaitons quand même la bienvenue à ces nouveaux confrères. Ils vivront bien jusqu'aux prochaines élections, si le trésorier du parti conservateur leur prête vie.

OPINION JUSTE

Cherchant à comprendre et à définir ce que veulent et ce que veulent dire ceux qui parlent d'un ordre

(Suite à la dernière page)

le. Elle les ressort ensuite à ses chômeurs et employés. C'est une roue qui tourne.

Le 1% d'amortissement ne sera pas perçu durant cette expérience. Quand il le sera, il rapportera à la Ville, pour les frais d'administration \$12,000 pour une émission de 100,000 piastres.

Nous sommes au carrefour de trois routes: en face, le capitalisme de spéculation semé de ruines et de cadavres, et ce n'est pas une figure de rhétorique; d'un côté, la voie s'ouvre sur la fédération des classes; c'est le Fédérisme; de l'autre, on va vers le communisme, qui supprime les classes sans donner un salaire égal, comme c'est juste. Si les classes refusent de se fédérer dans la justice et la solidarité, la révolution imposera le communisme, car les masses se lasseront de souffrir. W. GASCON

CHRONIQUE

LE BONHEUR ? — NON !
ÊTRE HEUREUX ? — C'EST POSSIBLE.

"A chaque jour suffit sa peine", ont accoutumé de répéter ceux qui ont l'inertie de l'oubli tout autant que l'apathie de l'imprévoyance. Leur nombre impose, qui est le nombre des intermédiaires. Ne leur supposez point quelque latent épicurisme qu'ils tiendraient des anciens — le "carpe diem" de Rome ou l'"akariapion drepe kronon" d'Athènes. Et n'allez surtout pas leur en demander le sens.

Entre saisir la minute qui passe, à fin d'en tirer tout le vin de joie ou de plaisir qui la gonfle, et s'abandonner d'avance, servile, au sort de l'heure dissolvante, il est toute la distance de l'homme à la bête. Vieillesse, sans passé, sans espoirs, s'en accommode qui renonce à vivre !... La vraie vie — celle qui broie, qui heurte, qui blesse, qui fait mal, qui ! — la vraie vie de demande autre chose, car c'est encore elle qui crée, ordonne, amplifie, renverse, si le faut, de son seul souffle, ou pour la douleur ou pour l'exaltation, les barrières élevées sur les routes humaines. Aussi bien rejette-t-elle, qui l'alourdit et la paralyse, la masse informe et sans nom des âmes pusillanimes.

Le besoin de continuité qui est en nous, qui nous anime et nous oriente, tient un compte égal de ce qui fut hier et de ce qui sera demain. Au vrai, si quelque chose d'heureux peut se produire en un rapide instant, ce que l'on a convenu d'appeler "le bonheur" est d'une éducation autrement lente et difficile. Il n'est jamais trop de toute une vie pour en obtenir à peu près l'illusion.

Vivre "au jour le jour", j'admets que c'est là, malheureusement, le lot inévitable du nombre trop grand de ceux qui ont froid, qui ont faim et qui ont soif. C'est la misère quotidiennement combattue, l'ennemi qui retient à chaque aurore et qui fait, dans la pénible lutte de la durée, contenir jusqu'au soir. Piètre bonheur que celui qui se limite à l'espoir de lendemains meilleurs ! Et pourtant, cette lueur, si elle leur était soudain voilée, ces malheureux ne le deviendraient-ils pas davantage ? Et, à ce compte, la loi est universelle.

Qu'est-ce donc au juste, qu'être heureux ?... C'est, je crois, consentir ou accepter. Et que l'on voie point là une définition du bonheur. Dieu me garde de telle présomption ! Je n'ai pas la démence de prétendre à définir l'indéfinissable. Que l'on donne plutôt à ces deux mots, "consentir, accepter", le seul sens que je leur prête : celui d'une formule par quoi nous devenons plus aptes à nous sentir heureux. Je lisais, ces jours-ci, sur l'image mortuaire d'une religieuse fauchée en pleine jeunesse, cette devise de la missionnaire admirable qu'elle était : "donner beaucoup, exiger peu, semer la paix". La formule que je propose s'inspire de cette devise, que j'ai voulu simplifier.

"Donner beaucoup", c'est ce que nous faisons tous, — plus ou moins. J'entends que nous croyons tou-

jours, généralement, donner beaucoup. Comme question de fait, quand nous ne donnons pas de plein gré, ce que nous avons nous est raché en quelque manière. Jugez de l'âme du passant, selon qu'il vous dira donner "trop" ou donner "bien peu". Vous aurez ainsi le degré de sa générosité. Ce qui différencie un individu d'un autre, dans l'acte de donner, vous le tenez dans l'élan qu'il y met. Le premier consent, l'autre hésite, un troisième s'y refuse. Quel est, croyez-vous, de ces trois êtres, le moins éloigné du bonheur ?...

Que nous le voulions ou non, quel est celui de nous qui n'aît à payer de sa personne ou de son avoir le privilège de vivre parmi d'autres hommes, si c'est vraiment là un privilège ?... Et si la société des humains est plus souvent qu'autrement triste chose, une entière solitude serait-elle moins décevante ? Il nous faut donner et donner encore, donner sans cesse, que ce soit la loi, la nécessité, la bonté, le devoir ou l'affection qui nous y poussent. "Donner beaucoup", c'est l'inévitable ; y consentir, c'est être malheureux.

"Exiger peu" est également sage. L'insatiable, particulièrement propre à l'homme, est la mère des déceptions. Nous sommes la proie de mille desirs qui rampent en nous, s'alimentent de nous et nous dardent en retour sans répit. Nous cherchons honneurs, richesses, considération, gratitude, nous arrogeant des titres ou des créances illusoires. Notre faiblesse nous rend insolents et exigeants. A découvrir le peu que nous sommes, sans pour ce faire renoncer à la conscience de notre dignité, — mais à simplement constater combien nos ambitions sont en définitive exagérées ou enfantines, — mais à seulement soupçonner notre nature voracière, nous accepterons de ne rien attendre des autres et de considérer comme beaucoup le peu qu'ils nous donneront. Il suffit d'un orgueil qui ne soit ni vanité ni suffisance pour nous faire aspirer à nous tirer d'affaires seuls. Ni ne comptons sur les autres, ni ne croyons qu'il nous est rien dû. Cet alliage d'orgueil permis et d'humilité salutaire nous fera ne point voir, en général, ce qui, autrement, se présenterait à nous comme du malheur. Voilà, me semble-t-il, une seconde formule — avers de la première — qui nous permettra d'être moins malheureux. Le bonheur, comme la lumière, est impalpable et surtout insaisissable. On peut cependant ressentir le premier, à la manière dont on voit l'autre. Les posséder est impossible.

"Semer la paix", c'est d'abord la cueillir en soi pour la faire naître ailleurs. Nous ne pouvons donner ce que nous avons. A nous dispenser et à nous satisfaire de peu, nous atteignons aux rives de la quiétude de l'âme, apaisée, de l'âme qui accepte de vivre et consent à la douleur de vivre. La paix naît de nous.

MARYSE

Ce 14 nov. 1934

et grâce à une forte discipline vaillamment acceptée, elle organise ses jours pour qu'ils donnent leur plein rendement.

Les nôtres sortent-ils de nos collèges remplis de cette ardeur ? Ont-ils acquis l'amour de l'étude pour les joies qu'elle procure et pour la supériorité qu'elle confère ? On accuse, au contraire, notre jeunesse d'être lymphatique et encline au moindre effet. D'aucuns prétendent que cet état d'anémie cérébrale est devenu un vice national. Oserai-je répéter une facétie sans méchanceté d'un professeur étranger ? Les étudiants, disait-il, sont tellement indolents, qu'après une soirée passée en vains bavardages, ils sont incapables, à minuit, de faire l'effort d'aller se coucher. Aussi il faut les voir le matin entrer à leurs cours les paupières encore alourdies par le sommeil.

Ont-ils depuis lors secoué leur torpeur ? Un lycée français dont les professeurs seraient choisis par l'Institut Catholique de Paris obtiendrait-il ici les mêmes résultats qu'en France, et dans la formation intellectuelle des élèves et dans la trempe du caractère ?

Je me pose la question. Quel mal y aurait-il à en tenter l'expérience, même si elle ne devait avoir pour effet que de créer dans notre corps enseignant une louable et bienfaisante émulation ?

La jeunesse n'est pas fautive, elle est ce qu'on la fait. Nous avons, nous les aînés, vis-à-vis d'elle des devoirs. Son avenir, l'avenir de notre race, dépend de la formation que nous lui aurons donnée.

C'est parce que je sens ma part de responsabilité que je suggère ce qui me paraît être l'un des moyens de corriger nos évidentes déficiences.

Chacun ne se doit-il pas d'étudier cet inquiétant problème et de jeter dans la discussion ce qui lui paraît être une des solutions possibles ?

RAOUL DANDURAND

Paris, 19 octobre.

Un léger effort le met tout en sueur

Sa digestion ne marche pas et aucun remède n'a fait effet

Finalement ce sont les Pilules Dodd qui soulagent M. Riopel.

St-Geneviève, P. Q., 16 Nov. (Spéc.)

"Je suis jardinier, donc obligé de me courber à tout bout de champ pour travailler", écrit M. Jacques Riopel, St-Geneviève, Jacques-Cartier, P. Q. "Il me prend un jour un gros mal de dos qui débute par une sensation de pesantier dans la région du rein, j'ai peine à me baisser pour ramasser ce que ce soit. Je suis forcé de me reposer à tout instant, le moindre effort me met tout en sueur et ma digestion ne marche pas.

"Je travaille ainsi, péniblement, tout une année, pendant laquelle je prends divers remèdes qui ne me font pas de bien. C'est alors que, après avoir lu votre almanach, je décide d'essayer les Pilules Dodd. J'en achète une boîte et rendu à la moitié je constate une amélioration marquée. Deux autres boîtes suffisent pour me remettre complètement. Tout cela est arrivé il y a deux ans, et depuis lors je n'ai plus senti de mal."

LES BONNES RECETTES

Faisons de la bonne cuisine elle ne coûte pas plus cher que la mauvaise.

Soupe grasse au riz. — Préparez un pot-au-feu avec 2 livres de porc-tripe de bœuf, un morceau de poire frais, une poêle, des légumes, du sel et l'eau nécessaire.

Quand les viandes sont cuites, passez votre bouillon au tamis fin et placez-le dans une autre casserole ; faites bouillir, additionnez de riz simplement lavé (1 livre pour 4 pintes de bouillon) en ayant soin de le remuer de temps en temps avec une cuiller.

Faites cuire votre soupe tout doucement, mettez une pointe de safran et un bouquet de persil.

Côtelettes de chevreuil au genièvre. — Faites sauter des côtelettes de chevreuil et dressiez-les en turban sur des croûtons de pain frits au beurre ; déglacez votre plat avec un verre de Porto ou un verre d'eau-de-vie de genièvre et faites flamber ; ajoutez des grains de genièvre pulvérisés et une tasse de crème double que vous faites réduire à moitié.

Compétez avec un filet de jus de citron, passez votre sauce qui vous servira à napper vos côtelettes. Il est bon de servir à part la marmelade de pommes chaudiées que vous aurez légèrement sucrée.

Asperges à l'impériale. — Faites cuire les asperges dans de l'eau bouillante salée, mettez-les à raffermer à l'eau froide ; égouttez-les, puis faites-les sauter deux ou trois fois dans du beurre frais. Dressiez les asperges en couronne aplatie au fond d'un plat, remplacez le vide avec des truffes ou des champi-

gnons coupés en julienne et sautés dans le beurre. Mélangez dans une petite casserole quelques cuillerées de jus de viande, un jus de citron, une cuillerée de persil haché. Chauffez ce mélange sans le laisser bouillir et servez-vous-en pour arroser les asperges.

Tartes au fromage et aux olives. — Garnir de pâte brisée un moule à tarte. Sur la pâte, disposer ça et là de petits morceaux de beurre, de gruyère en copeaux, des olives sans noyaux. Versez dessus 4 oeufs délayés avec du lait. Semez à la surface quelques parcelles de beurre et une couche de fromage râpé. Cuire à four chaud.

Flan à l'ananas. — Pour 6 personnes, une grande boîte d'ananas. En réserver un quart.

Exprimer le jus des 3 autres quarts. Mettez ce jus avec celui contenu dans la boîte, en une casserole avec 11 onces de sucre. Faites bouillir pendant 5 minutes. Ajoutez alors le reste de l'ananas coupé en petits dés. Laissez bouillir encore pendant 5 minutes.

Mettez dans une terrine une cuillerée à soupe de farine délayée avec un jus de citron. 6 oeufs entiers, 3 cuillerées à soupe de kirsch et le sirop d'ananas.

Mélangez bien le tout et versez dans un moule enduit de caramel. Faites cuire une heure et demie au bain-marie. Démoulez au moment de servir.

Etes-vous fatigué par des impuretés dans votre sang ?

Si votre sang contient des impuretés, il est inévitable que vous sentiez fatigué, nonchalant, sans énergie.

Si tel est votre cas, le Composé d'Hyposulphates Fellows sera pour vous un correctif efficace. Le Fellows fournit les "3 éléments vitaux" (calcium, phosphore et fer) et autres matières minérales qui aident à enrichir le sang et à le débarrasser des impuretés qu'il peut contenir.

Quelques jours après avoir commencé à prendre le Sirop Fellows, vous vous sentirez moins fatigué, plus dispos, plus fort. Ce sera la preuve que les "3 éléments minéraux vitaux" améliorent vraiment votre état. F-275

CONSEILS PRATIQUES

L'écaillage. — Voici un moyen pour redresser ou courber les objets en écaille tels que peignes, branches de lunettes, etc. Trempez-les dans l'eau chaude pendant un certain temps ; l'écaillage devient malléable et vous lui donnez la forme que vous désirez. Il faut la manier doucement pour ne pas la casser et la plonger ensuite dans l'eau froide.

Contre les coquerelles. — Mélangez par parties égales de l'acide borique en poudre, du sucre en poudre et de la farine, et mettez ce mélange où passent les bestioles.

Pour que la pâte des tartes reste croustillante. — Quand vous sortez du four, une tarte, un pâté, un gâteau, ne les laissez pas refroidir sur une surface plane et unie, mais sur un grillage placé autant que possible dans un endroit élevé. La pâte, au lieu de devenir molle, sera des plus croustillante.

ANTALGINE

Les Capsules Antalgin maltraitent les maux de tête, névralgies, rhumes, la grippe, douleurs périodiques, etc. Facile à prendre — plus solubles que les tablettes. En vente partout 25c



CONSEILS DE BEAUTE

SOIGNEZ VOS MAINS. — Celles d'entre vous qui s'occupent de leur intérêt doivent donc prendre maints soins supplémentaires et d'abord mettre des gants le plus souvent possible pour ménager leurs mains.

Vous obtiendrez un excellent résultat si, avant d'enfiler vos gants pour les travaux les plus salissants, vous frottez les mains avec un mélange d'eau de Cologne et de glycérine, car tous les travaux un peu rudes ont une tendance à dessécher la peau et à la rendre rugueuse.

Mais il n'est pas toujours possible de mettre des gants, en particulier pour épucher des légumes, cependant ceux-ci abiment beaucoup les doigts et laissent presque toujours sur la peau des petites lignes noires difficiles à faire disparaître.

LES TACHES. — Quant aux taches de fruits, celles qu'il est impossible d'éviter, surtout à l'époque des confitures, il n'y a guère que l'eau de Javel qui les enlève rapidement. Elle enlève en effet très bien les taches colorantes : fruits ou teinture, mais il ne faut pas l'utiliser souvent

car elle irrite la peau et nécessite l'emploi immédiat de pâte ou lotion adoucissante. De plus, son odeur est fort désagréable et tenace.

Le jus de citron donne quelques-uns de bons résultats.

Pour enlever les taches d'encre, on conseille le lait. Mais lorsque les mains sont nettoyées à fond, cela ne suffit pas. Il faut aussi qu'elles soient blanches, douces et lisses.

Il existe beaucoup de recettes pour blanchir et adoucir les mains : jus de citron, eau oxygénée, pâtes d'amandes, jus de concombre. Tout cela est excellent, mais voici une recette expérimentée, peu coûteuse, dont vous serez certainement satisfaits si vous avez la patience de l'essayer.

Mélangez à froid deux cuillerées de glycérine avec une cuillerée de poudre d'amidon et faites cuire doucement au bain-marie sans cesse en remuant, jusqu'à ce que vous obteniez une pâte légèrement transparente.

Laissez refroidir et ajoutez quelques gouttes de votre parfum favori.



UN ALIMENT NUTRITIF

L'usage quotidien du fromage améliore la santé et représente une économie dans le budget.

"Aucun aliment, sauf les oeufs strictement frais, ne concentre plus de principes nutritifs, sous une forme aussi profitable et économique, que le fromage", lissons-nous en tête d'une petite brochure — aujourd'hui épuisée — que le ministère de l'Agriculture fit distribuer en 1924 par toute la province de Québec dans le but de stimuler la consommation du fromage.

Nous croyons opportun de fournir au public quelques précisions sur ces propriétés nutritives économiques que possèdent nos bons fromages canadiens, et en particulier celui que nous désignons couramment sous le nom "Fromage canadien", et que le commerce appelle "Cheddar".

Depuis le début du présent siècle, les fabriques de fromage de la province de Québec ont considérablement amélioré leurs méthodes de fabrication, elles sont soumises à une sévère inspection officielle et elles maintiennent des conditions de propreté et d'hygiène des plus recommandables. Ceci leur permet de mettre sur le marché un produit riche, sain et appétissant qui, gardé à une température moyenne de 60 degrés, en entrepôt ou en magasin, conserve sa fraîche saveur et acquiert son goût exquis de noix de palais qui font les délices des palais les plus difficiles. Ce sont justement ces qualités qui lui ont valu sa popularité sur le marché britannique vers lequel nous dirigeons annuellement les deux tiers de notre production. Du tiers qui nous reste, nous distrayons encore une tranche que nous exportons aux Etats-Unis. De sorte que sur les quelque 25,000,000 lbs. que représente notre production, notre province garde pour son usage quelque chose comme sept millions de livres, ou à peu près trois livres par tête de population.

D'où vient cela ? Du fait que nous mésestimes le fromage quand d'autres savent l'apprécier, que nous n'en connaissons pas suffisamment les principes nutritifs quand d'autres savent en tirer tout le profit possible.

Pourtant, cet aliment concentré peut remplacer économiquement plusieurs autres bases alimentaires. Voyons plutôt : une livre de fromage porte une provision de nourriture égale à 2 1/2 lbs de viande de bœuf, ou 6 lbs de poulet, ou 1 1/2 lb de jambon, ou 6 lbs de poisson, ou 3 1/2 lbs de haricots, ou 7 lbs de pois, ou encore 21 oeufs. Ces quelques comparaisons devraient servir à démontrer quelle économie l'usage plus constant du fromage peut apporter dans le budget familial.

On objectera que les oeufs, les viandes, les poissons, les pois s'apprêtent de diverses façons, et que l'on serait vite dégoûté ou rassasié s'il fallait manger du fromage à chaque repas dans sa forme première. Peut-être ! Mais l'art culinaire moderne a de multiples ressources et le fromage entre aujourd'hui dans la préparation de plusieurs plats non moins succulents les uns que les autres. On peut varier le menu de chaque jour sans courir le risque de fatiguer le palais. Soupe au fromage pour les jours maigres, fondant au fromage, soufflé de maïs au fromage, pain au fromage et aux noix, oeufs au four avec fromage, surprise au fromage, macaroni au fromage, fromage fondu au beurre, pommes de terre au fromage gratiné, langues de chat au fromage, etc., sont autant de manières de consommer du fromage sous des formes appétissantes.

Et puis le goût satisfait, il reste la question de santé. On a élevé

SERENADE TRISTE

Comme des larmes d'or qui de mon coeur s'égouttent, Feuilles de mes bonheurs, vous tombez toutes, toutes.

Vous tombez au jardin de rêve où je m'en vais, Ou je vois, les cheveux au vent des jours mauvais.

Vous tombez de l'intime arbre blanc, abattues, Ça et là, n'importe où, dans l'allée aux statues.

Couleur des jours anciens, de mes robes d'enfant, Quand les grands vents d'automne ont sauté l'olifant.

Et vous tombez toujours, mêlant vos agonies, Vous tombez, mariant, pâles, vos harmonies.

Vous avez chu dans l'aube au sillon des chemins, Vous pleurez de mes yeux, vous tombez de mes mains.

Comme des larmes d'or qui de mon coeur s'égouttent, Dans mes vingt ans déserts vous tombez toutes, toutes.

Emile NELLIGAN

des préjugés contre l'usage journalier du fromage, mais si on les étudie à la lumière des faits, on constate qu'ils ne tiennent pas debout. L'art culinaire démontre que le fromage grillé, coupé ou brisé en menus morceaux, est normalement attaqué par les sucs digestifs de la bouche, et de l'estomac, et qu'il se digère sans aucun risque de constipation. Essentiellement nutritif, le fromage fournit en abondance les éléments indispensables à la formation des muscles, à la chaleur de l'organisme et à la production des énergies physiques.

Il n'y a point de repas où le fromage n'ait sa place avec profit, et celui qui s'en va à son travail fortifié par cet aliment nutritif accomplira avec le même entrain la même somme d'ouvrage que s'il avait pris un copieux repas à base de viande.

ESSAYEZ CES RECETTES

Soupe au fromage. — Préparer une soupe au riz ou au vermicelle, maigre, à laquelle on ajoute du fromage râpé avant de la servir. Soupe fort excellente au goût et fort nourrissante pour les jours maigres.

Plat au fromage. — Une livre de fromage contient autant de valeur nutritive que 2 1/2 lbs de viande. Le fromage peut être ajouté à la sauce blanche et servi avec du riz bouilli ou des légumes et sur du pain grillé. Le fromage est mélangé aux restes de bouillie de céréales et cuit au four en soufflé, ou formé en galettes que l'on met au four. On fait frire dans la poêle avec un peu de graisse.

ST-ADOLPHE DE HOWARD

— Le 7 novembre, une petite fête, intime réunissant parents et amis

de Mme Vve Hubert Paquette, (née Herméline Massie) autrefois de Saint-Jérôme.

La vénérable jubilaire, âgée de 86 ans, fut très touchée de cette marque d'estime et fit à tous un chaleureux accueil. M. le curé A. Lebeau présidait. Il y eut goûter et partie de cartes ainsi que chant.

Etait présents : M. Henri Paquette, son fils, MM. et Mmes Rosario Pigeon, Zénon Pigeon, Adélaïde Charron, Rosaire Beauchamp, Mme Vve Allard, Mlle Yvonne Allard, MM. O. Lachance, Saint-Germain, Georges et René Pigeon, Léo Doré, Mlle Alice Roy et quelques autres.

Tous formèrent le voeu de revoir plusieurs années encore et emportèrent un bon souvenir de cette aimable soirée.

"Je n'ai le droit que de faire mon devoir". — Auguste Comte

"La méditation solitaire est pour l'âme une cure d'air sur les hauteurs." — F. Coppée

"L'expérience est la méditation d'une sottise."



Les positions se font de plus en plus rares et ce sont ceux qui possèdent force, santé et énergie qui auront la préférence.

Ces qualités, toute personne faible, nerveuse et déprimée pourra les obtenir facilement en employant l'Elixir Tonique du Dr Montier — un reconstituant énergique éprouvé, délicieux et facile à digérer.

Ne consommez pas l'Elixir Tonique du Dr Montier

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Canada du 31 octobre dernier, a publié l'article suivant que l'honorable sénateur Raoul Dandurand envoie de Paris.

La question traitée par l'honorable M. Dandurand ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

J'ai oui dire qu'en certains quartiers on a marqué, de l'humour à la lecture du discours où j'ai dit que j'avais souvent rêvé d'un lycée qui serait exclusivement dirigé par des professeurs venus de France. On a voulu y voir une critique de nos collèges classiques et on s'est d'autant plus scandalisé que ces collèges sont affiliés à l'Université de Montréal.

Je tiens à rappeler à mes censeurs que le chancelier de l'Université Laval, Son Eminence le cardinal Villeneuve, a affirmé que nous n'avions pas au Canada français d'université au sens européen du mot.

Je n'ai pas dit que nous n'avions pas d'enseignement secondaire, bien que j'aie laissé entendre qu'il ne donnait pas tous les fruits qu'on serait en droit d'en attendre.

Je n'entends pas comparer les programmes ni les manuels ni les auteurs dont on se sert au Canada français et en France.

La lettre peut être la même alors que l'esprit qui la vivifie peut être tout autre. Je ne m'arrête qu'aux résultats connus. On ne cesse de me répéter depuis plus d'un quart de siècle que la plupart des étudiants qui entrent à l'Université ou aux Hautes Etudes Commerciales sont insuffisamment préparés en sciences et en lettres et souvent en grammaire. On m'a répété que même le vocabulaire usuel leur fait défaut. Et, ce qui est grave, très grave, c'est qu'ils n'au-

raient pas, au collège, acquis le goût d'apprendre. Leur curiosité n'aurait même pas été éveillée. Ils entrent à l'Université dans le seul but de se forger un outil qui leur permettra de gagner leur vie, comme l'a très bien dit Son Eminence le Cardinal Villeneuve.

Lorsque Saint-Sulpice fonda une chaire de littérature à l'Université et y appela des professeurs français hautement qualifiés, je crus que notre jeunesse étudiante se rendrait avec empressement à ces cours, et surtout nos étudiants en droit qui doivent élever la voix au prétoire et qui seront fatalement jugés par la langue qu'ils parleront et par leur degré de culture.

Durant plusieurs années, à l'ouverture des cours, je leur fis un appel pressant et je demandai à la presse de faire de même. Je les priai de donner une soirée ou deux par semaine à l'étude de la langue et de la littérature françaises. Ce fut en vain. Je me rendis très souvent au cours didactique du lundi avec mon collègue le sénateur Bégin pour y constater l'absence à peu près complète de la gent étudiante. C'était pourtant une joie pour l'esprit d'entendre un Louis Gillet, qui sera demain de l'Académie française, commenter Rabelais dans une langue d'une richesse incomparable.

Ce qui se passait il y a 25 ans se passe encore aujourd'hui. A quoi en attribuer la cause ?

J'ai fort regretté que le Gouvernement de la Province n'eût pas attaché au don annuel de \$10,000 à chacun de nos collèges l'obligation d'envoyer à Paris un certain nombre de professeurs prendre leur titre de docteur ès lettres ou ès sciences. Ils eussent conquis la flamme pour la transmettre à leurs élèves.

Je ne suis ni un éducateur ni un enseignant. Je compare et je constate non sans quelque tristesse.

Je vois cette jeunesse ardente, enthousiaste, qui en France est dévorée du désir de savoir et d'étendre sa culture générale. Elle a acquis au lycée le goût d'apprendre,

Magasin Victoria

Henri Gareau

St-Faustin Station

Spéciaux du 19 au 24 novembre 1934

POUR DU COMPTANT

SUCRE GRANULE	5.35	J'ai en magasin les célèbres POU-
100 lbs pour		DRES HERBAGE pour tous
CASSONADE	4.95	vos animaux. Boîtes à
100 lbs pour		40c ET 75c
FARINE DE SARRAZIN	15c	Seaux
5 lbs pour		à 4.50
BALAIS 6 cordes	75c	12 paires de GROSSES CLAQUES
1ère qualité Pour		grands 10-11-12, pour hommes.
BALAIS 5 cordes	50c	Marchandise de 1ère
2ème qualité		qualité. Spécial la paire
BALAIS 5 cordes Léger	25c	Seulement 2 paires de BOTTES LA-
Pour		CEES en caoutchouc noir, 15 pou-
Offre très spéciale pour la semaine		ces de haut. Grandeur 7. Valeur
seulement. POIS et FEVES	4c	de \$5.50. Très spécial
La lb.		à 2.75
SAVON BARSALOU ou	39c	SOUS-VETEMENTS en coton ouaté
COMFORT. 10 pour		en 2 morceaux. Chacun
SAVON PALMOLIVE	5c	ou les 2 morceaux
à		1.25
Je suis ach. teur de BOIS DE CORDE		J'ai les meilleures PRISES contre la
VERT ou SEC. Je paie un prix		GOURME DES CHE-
raisonnable.		VAUX. 40 prises pour
		1.25

EN MARGE DE L'ARMISTICE

LE SERMENT
DU CAPORAL

— Mes bons amis, que le bon Dieu nous préserve de la guerre ! De tous les fléaux du Ciel, le plus terrible ! S'il en est un qui le sait, c'est bien moi qui, trois ans de temps, ai reçu le baptême du feu. Je vous le dis, la religion catholique a fait sur les champs de bataille de grands et de sublimes héros. Point n'est besoin de remonter jusqu'aux Catacombes pour s'en convaincre. Si vous me le permettez, je vous citerai un fait qui me vient à la mémoire.

Ainsi causait l'abbé Jacques. Ce prêtre dont je venais de faire la connaissance m'avait particulièrement intéressé. On se sentait d'ailleurs à l'aise près de lui : sa physionomie presque enfantine nous y obligeait presque. Mais à mesure qu'on la regardait, sa figure se transfigurait et devenait imposante : il frisait la soixantaine ; ses cheveux étaient blancs comme neige, blanchis tout probablement plus par les souffrances que par l'âge ; ses yeux d'un bleu sombre étaient remplis d'une bonté si douce qu'elle en était inexprimable, et son sourire avait je ne sais quoi de coloré et de frais, peut-être parce qu'il laissait voir des dents très bien conservées. Sa voix n'avait rien de brutal : il causait avec effusion, sans effort, nous accordant ce plaisir de nous sentir pénétrés par degrés de la grandeur de son âme que les événements de la vie avaient rendue forte, éprouvée, indulgente. Toute son existence se résumait à des soucis de famille, à des tracasseries éternelles, à des souffrances jamais refroidies. Et pour comble, trois ans de service au front d'où il était revenu blessé, presque asphyxié, avaient sans doute laissé dans son cœur des souvenirs trop pénibles pour être oubliés, et qui, pour cette raison même, font trop tôt vieillir ceux qui ont à les traîner avec eux.

On fit cercle autour de lui, et les dix personnes qui formaient le groupe, après avoir manifesté vivement leur approbation au récit proposé, firent un grand silence. L'abbé Jacques sourit, satisfait, puis redevint sérieux, dit :

— Il y a seize ans aujourd'hui qu'a été signé le pacte qui mettait fin à la grande guerre. Aujourd'hui on célèbre cette fête de l'Armistice. Seize ans déjà ! Le temps coule vite et malheureusement nous vieillissons. Moi plus vite que vous, je le regrette. On a déposé au cours de la journée, sur les tombes et sur les cénotaphes, des couronnes de fleurs en souvenir de ceux-là qui sont morts pour la patrie. Pensez coutumes ! Mais je m'explique mal que les nations puissent ainsi pleurer leurs morts en proclamant la

nécessité de désarmer, quand, contrairement à leurs paroles, elles continuent à se préparer à la guerre. L'orgueil mène les nations. Le monde est sur un volcan : il faudra qu'il éclate un jour ou l'autre. Alors ? Une nouvelle guerre ? Oui, et terrible celle-là ! C'est la science qui la prépare. La chimie y met tous les jours sa puissante organisation. Et Dieu qui voit s'accumuler les crimes et les fautes des nations, donne aux hommes les moyens de se punir eux-mêmes.

— Or voici mon récit. C'était un petit Canadien-français de Montréal, un petit conscrit de vingt-quatre ans, intelligent, bon garçon et amoureux d'une jolie fille, chose tout aussi permise pour lui que pour nous. Inutile de dire que la séparation fut aussi brutale pour le père et la mère que cruelle pour la promise. Mais la patrie avait besoin de ses bras et de sa jeunesse : le Canada les offrait aux nations alliées pour le salut de l'univers. Il partit d'Halifax, le cœur bien gros, par un matin de brouillard, sur un navire sans nom et rempli à pleine capacité de conscrits comme lui. Sa mère, une sainte femme qui est au ciel maintenant, lui avait donné pour qu'il la mit à son cou, une médaille de la Vierge. Tous ces menus détails, je les ai appris de sa bouche même, dans les tranchées, car j'eus ce plaisir de le voir servir dans le régiment dont j'étais l'aumônier.

— D'Halifax à Liverpool, le trajet dura près d'un mois. L'océan était dangereux, surnois. Il fallait naviguer avec des précautions infinies pour éviter les sous-marins et avec grands soins à cause des bombes flottantes. Puis, chaque jour, comme par ironie, la Mort passait et enlevait quelques-uns des trop nombreux malades. Car tout le monde était malade. Les uns pleuraient, les autres se lamentaient, d'autres criaient leur désespoir. Les cadavres étaient jetés à la mer devant tout l'équipage. Les heures étaient longues, la nuit sur-tout. Une idée terrible poursuivait à chaque instant toutes les pensées : chaque minute à venir pouvait être la dernière. Une bombe : c'était l'explosion ; un coup de canon du sous-marin : c'était le naufrage. La Mort les guettait tous de deux côtés ils parvinrent en Angleterre avec trente-deux hommes de moins. De là, en France, puis au front.

Il me narra un soir, après une dure journée de fusillade, que son père lui avait dit avant de partir :

— Tu vas partir. Tu ne revieras peut-être jamais. Ou si tu reviens, nous serons peut-être partis, nous. Mais écoute-moi bien. Ne sois jamais un lâche ! Ne rougis pas de ta religion, ni de ton nom, ni de ta patrie ! Jure-moi ça !

Et il avait juré. C'est peut-être cette promesse qui le rendait si courageux, si brave, si intrépide. Toujours prêt. En deux ou trois occasions, il accomplit des actes de bravoure méritoires. « Ma médaille m'aide ! » me disait-il parfois. J'étais fier de lui comme s'il eût été mon fils.

Il avait parfois des moments de désespoir. Je le comprenais, le petit gars, allez ! Il me semblait à moi que mourir était devenu une chose facile : il me passait tant de mourants et de cadavres dans les mains chaque jour qu'il me paraissait normal de regarder la mort en face. Mais pour un jeune qui a encore toutes ses illusions, qui a été arraché à son foyer, à ses parents, à sa promise, qui vit avec les morts et les mourants en attendant la balle qui l'emportera, ce n'est pas une vie ! Nous, notre devoir est de sauver les âmes et de mourir pour les sauver. Mais pour ces petits soldats dont l'âme est si belle parce que leur courage est grand, il est dur de mourir et de se sacrifier tous les jours.

Un acte d'héroïsme le sacra caporal.

Un soir, le général le fit demander :

— J'ai besoin de deux hommes sur lesquels je pourrais compter. Il s'agit de porter au général X... à sept milles d'ici, sur le versant ouest de la montagne, un pli spécial qui contient des instructions. Car demain soir nous attaquerons. Ce pli est d'une telle importance que s'il arrivait jamais qu'il tombât dans les mains de l'ennemi, le salut de l'humanité serait infailliblement compromis. Il faudra faire vite. La nuit peut nous donner l'occasion de réussir l'entreprise. Vous suivrez le petit sentier. Vous êtes choisis pour la mission. C'est très

dangereux : je vous mets sur vos gardes.

— J'accepte quand même. Avez-vous choisi mon compagnon, mon général ?

— Non, pas encore !

— Me permettez-vous, mon général, de vous suggérer un nom, celui de Georges, mon camarade d'infanterie ?

— Il est déjà tout choisi. J'ai averti Georges tantôt. Très bien ? Vous êtes un chrétien, vous ; vous croyez en Dieu, n'est-ce pas ?

— Je suis catholique, mon général.

— Alors votre religion vous dicte d'être au devoir, de ne pas livrer ces messages, de mourir s'il le faut, de les détruire au besoin. Mais il faut aussi coûte que coûte que vous lanciez dans l'air la fusée que voici si par hasard vous êtes l'un et l'autre blessés. Ce sera le signal que nous allons surveiller. Est-ce compris ?

— C'est compris, mon général.

Il vint me voir avec son camarade. Ils s'agenouillèrent tous deux sur la terre arrosée de sang, et je les bénis. Les yeux me piquèrent en les voyant tous deux si simples, si résignés, si contents. Je détournai la tête pour leur cacher mes larmes. Je les vis partir, disparaître pour leur dernier voyage.

C'était une belle nuit, douce et chaude. Au firmament des millions d'étoiles et un peu de lune. Une vraie nuit du pays dont j'avais ce soir-là la nostalgie.

Je m'étais assis avec le général sur un tronc d'arbre, à la porte d'une tente. Il calculait que, sans aventure fâcheuse, les courriers arriveraient à destination en moins de deux heures. Il importait alors de surveiller le firmament. Si la fusée n'y apparaissait pas, la réussite était compromise. Mais si c'était le contraire...

La ligne de bataille était calme, d'un calme terrible. Ces silences sont effroyables car ils sentent le guet-apens, le piège. Pas un coup de fusil, pas un coup de canon. Pas la moindre alerte des sentinelles montant la garde, à vingt pieds l'une de l'autre. Une accalmie totale succédait à l'orgie de l'après-midi.

— C'est un brave que ce petit Canadien ! dit subitement le général.

Puis avec effusion :

— Mon Père, votre religion a le secret de former des hommes. Des hommes qui savent se respecter dans leur vie privée ! Des hommes qui respectent leurs engagements et leurs paroles !

Alors je lui causai de Dieu, à cet homme qui le connaissait mais ne l'adorait pas, qui avait affronté des batailles sans jamais se rapprocher de Lui, mais qui éprouvait peut-être à cette minute, à cause des fatigues, de la nostalgie, du dégoût de la guerre, le besoin et la nécessité de se confier à quelqu'un, de remonter son courage abattu, peut-être de prier. Je lui parlai de notre religion, de sa beauté, de ses enseignements. Il m'écoutait à la façon d'un enfant.

Tout à coup une fusée traversa l'espace, éclata brusquement. Le général me serra le bras :

— La fusée !

— Blessés tous deux ! dis-je.

— Les papiers ! siffla le général.

Un détachement fut bientôt levé. J'en fis partie. Il suffisait de suivre avec précaution le petit sentier que les deux courriers s'étaient engagés à suivre. On les trouva à quelque quatre milles du camp, étendus l'un près de l'autre, ensanglantés tous deux. Rien de louche aux environs. Nous ramassâmes les corps. On chercha en vain les papiers. Ils n'étaient pas dans les poches ni de l'un ni de l'autre. Ni par terre. Ni dans les broussailles. Le petit Canadien respirait encore.

Au camp, il reprit connaissance. Il était gravement blessé : une question d'heures ! avait dit le médecin. Le général vint et s'informa de la dépêche. Le petit gars sourit, puis bien doucement :

— J'ai le temps de vous raconter avant de mourir. J'ai été frappé. Mon camarade en même temps que moi. Il est tombé raide mort. Quand je suis tombé, j'ai eu un étourdissement. J'avais au côté gauche une entaille profonde, entre les côtes. Il faut croire que la balle avait labouré les chairs d'une façon atroce. Je lançai la fusée et je pensai à vous. Une fusée dans l'air, ça sent le courrier, mon général. J'entendis des pas qui venaient. Me fouiller ? Alors j'ai pris le papier et je l'ai placé là...

Il montrait sa blessure. Puis, avec ses mains, il entrouvrit les chairs saignantes, et on vit apparaître un petit bout de papier ruisseau de sang. Il avait eu le courage de faire ça ; on l'avait fouillé, on n'avait rien trouvé, et comme on l'avait cru mort, on l'avait laissé tranquille.

Le général baissa la tête, puis la relevant se regarda en disant simplement :

— C'est un héros, votre petit gars !

Puis se baissant sur le mourant, il prit une des médailles qui décoraient sa poitrine, l'épingla sur l'habit ensanglanté du petit caporal. Le petit soldat sourit et dit :

— Vous la donnerez à ma mère, rue Visitation, Montréal, numéro...

Vous lui direz...

Il mourut l'instant d'ensuite. Le général pleurait. Peut-on expliquer tant d'héroïsme ? Le général se l'expliquait peut-être par la puissance de Dieu qui lui parlait alors par ses millions d'étoiles. Il demanda une bénédiction. Le lendemain, un obus lui arrachait une jambe. Mais depuis la veille, il croyait en Dieu.

Ici l'abbé Jacques s'arrêta : il avait besoin de respirer. Puis il dit brusquement :

— Vous voyez que c'est terrible, la guerre ! Si vous le voulez bien, ne parlons plus de cela. Allons jouer au bridge. Ça me distraira. Retenez bien ceci que pendant la grande guerre, le Canada a fourni les héros. Celui dont je vous ai parlé est ignoré des hommes, mais je suis bien assuré qu'il n'a pas été négligé par Dieu, dans l'au-delà !

CELIBER

11 novembre, 1934.

VOTRE
ASSURANCE-VIE

Toute police d'assurance-vie, sur laquelle une ou plusieurs primes ont été payées, ne saurait être remplacée par une nouvelle police sans perte pour l'Assuré.

Si quelqu'un vous conseille d'abandonner votre police pour la remplacer par une nouvelle dans une autre Compagnie, vous avez de bonnes raisons de soupçonner qu'il agit ainsi dans le but de vous exploiter.

N'acceptez pas un tel conseil, si on vous le donne, mais écrivez immédiatement au siège social de la compagnie d'assurance-vie qui a émis votre police, pour expliquer l'offre qui vous a été faite. Ou — ce qui est encore mieux — demandez au représentant qui vous incite à faire ce changement, de vous soumettre son offre par écrit, et de la signer. Ensuite, envoyez cette offre au siège social de votre compagnie d'assurance-vie. Cela vous évitera probablement une perte d'argent.

Ce message vous est adressé par les Compagnies d'assurance-vie du Canada, L'association des assureurs-vie du Canada.

MACAZA

— MM. et Mmes Henri Rapatel, Joseph Tardif et M. Odilon Gagnache, de Montréal, ont passé une semaine au chalet de M. Gravel, au Lac Chaud. Ils ont tué un beau chevreuil et plusieurs perdrix et sont retournés tous enchantés de leur voyage.

— Beaucoup de chasseurs de Montréal sont aussi venus au Lac Chaud et sont retournés avec de magnifiques chevreuils et un grand nombre de perdrix. A tous nous souhaitons bienvenue.

— M. Aldé Dumouchel est revenu d'un voyage à Montréal et a fait l'acquisition d'un « Chevrolet » nouveau modèle.

— M. et Mme J. Gravel et Mlle Antoinette Lapointe sont allés à Montebello dimanche.

— M. Georges et Delphis Desjardins sont allés à Nominique par affaires.

— Plusieurs centaines de cordes de bois sont données à couper ce qui fournit un peu de travail à tous nos gens.

Prudente dans ses placements
Généreuse envers ses assurés

Confederation Life

Association

FELIX GIROUX, représentant de district, ST-JEROME

TERREBONNE

— Ces jours derniers, M. et Mme Napoléon Grenon réunissaient quelques amis pour une partie de cinquant. Les personnes présentes étaient M. et Mme Napoléon Grenon, leur fille Carmen, leurs fils Gérard et René, M. et Mme Ferdinand Legris et leur fille religieuse, M. et Mme Etienne Desjardins et leur fille Françoise, M. et Mme Ephraïm Raymond et leurs filles Laurettes et Gabrielle ; Thérèse, Marguerite, Léon, Lucien Garneau, Mlle Rita Lauzon, M. Arthur Masson, M. Paul Sasseville, M. Edouard Forget, M. Denis Belhumeur, Paul Lachapelle.

Le prix d'honneur fut gagné par M. Léon Garneau et le prix de consolation par Mlle Rita Lauzon. A minuit un bon goûte fut servi par Mlle Carmen Grenon et sa mère.

LAC DES ECORCES

— Mme Ald. Plouffe est allée à Montréal la semaine dernière.

— M. et Mme Marcel Lanthier sont allés à Mont-Laurier assister aux funérailles de leur belle-fille, Mme Charlemagne Lanthier.

— MM. Napoléon et Hormidas Guindon, M. Joseph Plouffe sont revenus de Montréal où ils étaient allés en voyage d'affaires.

— M. Henri Matte était à Saint-Jérôme dimanche dernier.

— M. Zot et Jean Desrochers sont revenus de Saint-Faustin Station où ils travaillaient depuis quelques temps.

— MM. Thomas Godin et Aldéric Plouffe ont eu l'avantage d'abattre un bel orignal au cours d'une partie de chasse.

LE SIROP DE MAÏS
EDWARDSBURG
CROWN BRAND

Le fameux sucré producteur d'énergie — une nourriture facilement digérée — inestimable pour les bébés, les enfants grandissants et appréciée de la famille toute entière.

Un produit de la CANADA STARCH CO., Limited



En vente au Canada depuis plus de 100 ans

GIN de KUYPER

1^{re} la bouteille de 10 onces
2^{de} la bouteille de 26 onces
3^{de} la bouteille de 40 onces

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SON, Distillateurs Rotterdam, Hollande - Maison fondée en 1695

UN CONSEIL AMICAL
par DOW
Old Stock AlePAPIERS À CIGARETTES
VOGUE
D'UN BLANC PUR
ET DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

LIVRET ORDINAIRE OU AUTOMATIQUE SEULEMENT



dit MISS LILLIAN LOUGHTON, diététiste et experte en art culinaire du Canadian Magazine

MAGIC

ELLE coûte si peu — et vous pouvez compter qu'elle vous donnera des résultats uniformes. Il en faut pour moins de 1¢ pour réussir un gros gâteau à 3 étages. Pourquoi vous exposer au désappointement ? Cuisinez avec la « Magic » et soyez certains !

« NE CONTIENT PAS D'ALUN. » Cette déclaration sur chaque boîte est votre garantie que la Poudre à Pâte « Magic » ne contient ni alun, ni aucun ingrédient nuisible.

Fabriquée au Canada

LA COLONISATION

Discours-programme de l'honorable M. Vautrin au congrès de colonisation de Québec.

(Suite)

PRIMES DE JARDINAGE ACCORDEES AUX FEMMES DES COLONS

Aux femmes des colons qui la première, la deuxième et la troisième année de leur établissement feront de grands jardins, il sera accordé une prime variant de \$5 à \$10, afin d'encourager ces épouses à faire produire immédiatement une partie de la terre. Le département emploiera une certaine somme pour l'achat d'engrais chimiques à partir de la deuxième année, et il est entendu que les femmes des colons bénéficieront d'une distribution de graines de semences pour leurs jardins.

SERVICE D'AGRONOMIE

Pour que le colon puisse être en état de vivre de sa terre dans le plus bref délai, il est essentiel qu'on lui enseigne à tirer rapidement le meilleur parti possible de la situation dans laquelle il se trouve. Cela est surtout vrai de ceux qui n'ont jamais vécu en pays de colonisation, de ceux qui débutent dans le métier de colon et qui parfois n'ont d'autre connaissance que celle de manier la hache. Il faut savoir semer, jardiner, engraisser une terre et que d'autres choses encore. Dans bien des cas, ils ont tout à apprendre ou, au moins, beaucoup à apprendre. Ce serait assurément gagner du temps que d'avoir des instructeurs sous la direction d'un service d'agronomie appliqué aux régions des terres neuves. Point très important selon moi.

Nous organisons donc, au département de la Colonisation, un service d'agronomes destiné à guider les colons actuellement établis ainsi que ceux qui s'établiront au cours des années prochaines. Dans certaines régions, nous utiliserons les services de véritables agronomes spécialisés ou qui se spécialiseront. Nous devons en plus, dans certains cas, retenir les services d'instructeurs qui seront toujours à la disposition des colons, les renseigneront chaque fois avec bienveillance et profit.

Nous espérons beaucoup de ce service et nous croyons qu'une telle initiative sera jugée applicable et avantageuse dans les différentes régions de colonisation.

EXEMPLE DU FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU PLAN PROVINCIAL DE COLONISATION (COLONS PAR GROUPES)

Avant de passer au plan d'établissement des cultivateurs sur les terres libres, je voudrais donner un exemple du fonctionnement du nouveau plan provincial de colonisation, tel que je le conçois (colons par groupes).

Il y a quelques jours, le personnel du ministère de l'Agriculture a décidé avec l'approbation de l'honorable monsieur Adélaïde Godbout que la part du traitement, que les fonctionnaires de ce ministère versaient chaque année à la société de Saint-Vincent de Paul, serait employée pour la fondation d'une paroisse de colonisation dans l'Abitibi dans le canton de Villemontel. Cette organisation admirable jouera le rôle important d'aide aux colons. On a l'intention de choisir dans les comtés de Bellechasse et de Montmagny les colons qui voudront bien aller s'établir dans cette nouvelle paroisse. Avec notre nouveau plan, l'organisation transportera les colons dans l'Abitibi à ses frais, et ces frais lui seront rem-

boursés par le gouvernement. Les officiers du gouvernement provincial destinés à diriger leur installation les recevront dans le canton de Villemontel. Quatre maisonnettes seront bâties pour les abriter jusqu'à ce que leurs maisons soient prêtes à recevoir leurs familles et ces quatre habitations, plus tard, serviront de demeure aux quatre colons qui détiendront les quatre lots de colonisation sur lesquels elles seront bâties. Il est entendu que ces quatre derniers colons n'auront pas de primes de construction. Les colons travailleront au défrichement et à l'essouchement de leurs chemins à \$1.60 par jour payé par le gouvernement. Environ vingt-cinq sous par jour leur seront retenus pour leur nourriture. Ils travailleront pendant deux mois. Une partie de cet argent leur sera réservée pour l'achat de vêtements, d'instruments ou tous autres besoins. Une réserve de \$1.00 par jour sera placée au crédit de chaque colon. Pendant ces deux mois les colons trouveront le temps de bâtir chacun sa maison et le gouvernement leur fournira une prime de \$100 pour le bois et le matériel nécessaires à la construction. Au bout de deux mois environ, avec la réserve à leur crédit, chacun pourra faire venir sa famille à ses frais. Le colon alors demeurant avec sa famille continuera à travailler dans le chemin à \$1.60 par jour et procédera à son premier défrichement. Il aura droit à une prime spéciale dite d'établissement de \$15 pour chaque acre de tassage. Cette prime sera de \$75, payable \$10 par mois par chèque (basée sur le nombre d'enfants). A la fin de l'été, il aura droit à sa prime régulière d'ensemencement qui sera de \$10 l'acre jusqu'à concurrence de cinq acres. Au cours du premier hiver, ceux qui seront jugés colons nécessaires auront droit à la prime additionnelle d'aide aux colons, laquelle sera payée tant par mois (prime aussi basée sur le nombre d'enfants).

L'année suivante, chacun de ces colons sera devenu un colon régulier et il aura droit aux travaux de chemin, aux primes ordinaires et défrichement, aux graines de semence, à la vente de son bois et aussi à la prime additionnelle d'aide aux colons nécessaires, si encore il est jugé tel.

Il y aura des chevaux et des outils à la disposition de la colonie pour le travail nécessaire de défrichement des chemins, et ces chevaux et ces outils resteront à la disposition de la colonie sous la surveillance des officiers du gouvernement. Plus tard, quand les colons pourront nourrir eux-mêmes ces animaux, ils leur seront vendus à bon compte. Entre temps, l'organisation formée du personnel du ministère de l'Agriculture pourra les surveiller, subvenir à plusieurs de leurs besoins, leur envoyer des vêtements et voir à leur organisation générale.

Je tenais à citer cet exemple pour montrer le fonctionnement du nouveau plan provincial d'établissement des colons. Nous procéderons ainsi chaque fois que nous pourrions trouver un groupe assez important de colons. Ce mode pratique nous permettra, croyons-nous, de servir d'une façon efficace les intérêts de la colonisation.

PLAN PROVINCIAL D'ETABLISSEMENT DES CULTIVATEURS SUR LES TERRES LIBRES. — FILS DE CULTIVATEURS

Au mois de juin, 1933, il a été décidé de tenter une expérience en encourageant l'établissement des fils de cultivateurs sur les terres libres. Cette expérience consistait à donner un octroi de \$300, à raison de \$100.00 par année, pendant trois ans, à tout cultivateur qui placerait un de ses fils sur une terre libre, de façon à constituer un nouvel établissement agricole dans les centres organisés. Ce plan a fonctionné admirablement et déjà cette année il a été annoncé que 832 fils de cul-

tivateurs ont été installés de cette façon et ces 832 fils de cultivateurs ont touché une part de \$100. Cette expérience a donné des résultats tangibles, puisque les demandes continuent à affluer. Cependant, le nombre était limité à dix par comté la première année. Par la suite, on l'a fixé à vingt par comté et tous jours le nombre des demandes augmentait. Nous avons l'intention d'encourager ce mouvement et de supprimer la limite de vingt par comté, afin de pouvoir partout, dans la province, établir tous les fils de cultivateurs qui voudront bien se conformer aux règlements de cette loi. Les demandes sont encore plus nombreuses cette année que l'an passé et nous avons l'intention de satisfaire à toutes, sans restriction, toujours à la condition que les règlements soient observés. Donc, une somme de \$300, à raison de \$100 par année, pendant trois ans, sera accordée à tout cultivateur de la province de Québec qui voudra bien établir son fils sur une terre libre dans les centres organisés. Nous espérons ainsi consolider définitivement tous ces nouveaux établissements agricoles. La limite de vingt par comté étant supprimée, tous les cultivateurs, désirant établir leurs fils dans un centre organisé sur une terre défrichée, libre ou à moitié cultivée, pourront donc bénéficier de ces subsides.

Etablissement sur des terres libres de ceux qui n'ont pas de parents, de ceux qui sont fils de familles et qui vivent dans les villages, dans les villes, et de ceux dont les parents ne sont pas des cultivateurs ou de ceux qui ne peuvent être aidés par leur père.

Nous avons décidé d'étendre les cadres de cette loi. Il y a des jeunes gens dont les parents sont décédés et qui feront d'excellents cultivateurs; il y a des jeunes gens dont les parents sont cultivateurs, mais pauvres et incapables d'aider leurs enfants à s'établir; il y a des jeunes gens dont les parents ne sont pas cultivateurs ou encore des chefs de famille résidant dans les villages ou dans les villes et qui ne peuvent pas s'établir comme le font les fils de cultivateurs déjà mentionnés. A ceux-là, ceux dont les parents sont décédés, ceux dont les parents sont pauvres et incapables de leur aider à s'établir, ceux dont les parents ne sont pas des cultivateurs, en outre aux chefs de famille demeurant dans les villages ou dans les villes, nous avons l'intention d'accorder aussi un octroi de \$300.00, à raison de \$100 par année pendant trois ans.

Parce que cette nouvelle catégorie de sujets ne dispose pas de la somme nécessaire à l'achat d'une terre, comme les fils de cultivateurs déjà mentionnés, nous leur fournirons les moyens de posséder des terres libres. Un nouveau service dans notre département sera créé immédiatement et sa fonction sera de localiser ces terres, de s'aboucher avec les propriétaires de ces fermes libres qui actuellement ne les cultivent pas, et de faciliter la passation de contrats de vente à certaines conditions entre les propriétaires et ceux qui veulent s'établir. Le paiement aux propriétaires sera fait par annuités plus ou moins élevées, selon la valeur de la terre, et tous les ans, le nouveau cultivateur, établi de cette façon, paiera un intérêt sur l'argent dû et un fonds d'amortissement, de manière à ce qu'après un certain nombre d'années il soit totalement propriétaire de sa terre. La somme de \$300, que nous donnerons à raison de \$100 par année aidera ce nouveau cultivateur à payer son annuité et il pourra trouver la balance de son annuité dans la vente des produits de la ferme. Pour s'établir sur sa terre parce qu'il n'est pas riche et qu'il n'a pas de père susceptible de l'aider, le gouvernement a l'intention de lui porter secours indirectement lors de son installation. Voici comment: il lui sera fait un prêt ne dépassant pas \$500. Ce montant lui sera accordé, afin de lui permettre de s'acheter le matériel roulant. Le prêt devra représenter les deux tiers du coût de son roulant. Le prêt se fera sans intérêt et sera remboursable à raison de \$100 par année, à partir de la troisième année de l'établissement. Le gouvernement ne prêtera pas directement au cultivateur ainsi établi, mais il chargera la société de colonisation générale ou locale, ou tout autre organisation qu'il désignera, de faire ce prêt, de surveiller l'emploi de cet argent et de retirer le remboursement de la somme, selon les conditions qui seront imposées au nouveau cultivateur ainsi fixé. Le nouveau cultivateur établi sera engagé vis-à-vis la société générale ou locale ou l'organisation chargée de lui faire ce prêt, et cette société de colonisation générale ou locale ou cette organisation chargée de faire le prêt devra elle-même répondre au gouvernement du bon usage de l'argent et du remboursement qui sera fait tous les ans, à partir de la troisième année.

Le cultivateur établi de cette façon, s'il ne remplit pas les conditions exigées, pourra, de par le contrat qu'il aura signé, être remplacé par un autre cultivateur ayant accepté de s'y conformer. Par conséquent, le propriétaire de la terre aura toujours la garantie que le paiement de son annuité sera fait et le gouvernement sera sûr d'être remboursé de son argent, c'est-à-dire \$100 par année, à partir de la troisième année. Ces nouveaux cultivateurs auront droit au titre définitif de possession de leurs terres

qu'après avoir rempli pendant cinq ans les conditions du contrat de vente et qu'après avoir remboursé le prêt concernant l'achat du roulant.

Ces nouveaux cultivateurs établis, venant des villes, des villages, ou fils de cultivateurs pauvres et incapables d'établir leurs fils seront traités d'une façon équitable, puisqu'on leur accordera une aide spéciale pour l'achat d'un matériel roulant, mais comme ils seront obligés de rembourser ce prêt qui sera fait sans intérêt, ils ne seront pas traités différemment des fils de cultivateurs qui achètent directement leurs terres et dont les pères se portent garants du paiement des dettes.

Le cultivateur ainsi établi ne sera pas toutefois propriétaire définitif de sa ferme ni de son matériel tant que subsistera sa dette envers la société de colonisation ou envers toute autre organisation désignée, et s'il ne fait pas honneur à sa signature, il pourra toujours être remplacé par un autre cultivateur mieux qualifié.

Le service spécial, institué à ces fins au ministère, jouera le rôle d'intermédiaire entre tout vendeur et tout acheteur de cette dernière catégorie, contrôlera les conditions de vente, lesquelles seront, comme je l'ai dit, à base d'annuités comportant le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement. L'octroi régulier de \$300, à raison de \$100 par année sera une partie de la garantie du vendeur. Si ce cultivateur n'améliore pas sa ferme, se montre inapte à l'agriculture, il sera possible, grâce au nouveau mode, de le remplacer par un autre plus habile, mais qui relève de la même catégorie, et sans que le créancier puisse y faire des objections.

Nous comptons beaucoup sur ce système, parce que le propriétaire d'une terre libre y pourra trouver son compte, étant donné que sa ferme ne lui donne pas aujourd'hui de rendement, parce que les habitations et les bâtiments, n'étant pas entretenus, se détériorent rapidement, enfin parce que l'absence d'ensemencement, de rotation et d'engrais expose cette terre à perdre peu à peu sa fertilité, jusqu'à devenir presque stérile.

Je ne doute pas qu'un grand nombre de propriétaires actuels se ront heureux de céder leurs propriétés à ces conditions, surtout si les acheteurs offrent la garantie morale que les fermes seront améliorées, les habitations et les bâtiments entretenus.

Nous croyons pouvoir ainsi par l'aide aux fils de cultivateurs, par l'aide aux autres cultivateurs qui voudront s'établir selon ce régime, réussir à repeupler les vieilles paroisses avec un montant qui ne dépassera certainement pas celui que nous dépensons pour l'installation des colons dans les régions de colonisation. Nous sommes certains qu'avec l'aide des agronomes, ces nouveaux cultivateurs pourront réussir et que dans beaucoup de cas ils pourront donner l'exemple d'une bonne culture dans leur localité respective et souvent dissiper le préjugé si commun qu'il faut avoir beaucoup de capital pour s'établir et réussir sur une ferme.

Le repeuplement des vieilles paroisses ne manquera pas de contribuer considérablement à l'amélioration générale des affaires.

(A suivre)

Prenez vous facilement le Rhume?

Ceux qui sont sujets aux rhumes peuvent acquiescer une grande force de résistance en prenant Father John's Medicine. C'est une combinaison scientifique de précieux ingrédients riches en vitamines A et D. Il adoucit et soulage les voies respiratoires. En usage dans les institutions et hôpitaux. Point de drogues ni d'alcool.

FATHER JOHN'S MEDICINE
PROPRE PROMPT SOULAGEMENT
CONTRE TOUX PERSISTANTES

NOUVELLES D'AUTREFOIS

IL Y A 35 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 24 novembre 1899:

— L'inauguration de la nouvelle chapelle des Soeurs Grises a eu lieu lundi matin.

— On est à construire un superbe hôtel à Sainte-Agathe. M. Raza, qui en est l'architecte, était de passage à Saint-Jérôme.

IL Y A 30 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 17 novembre 1904:

— Lord Grey qui a été nommé gouverneur du Canada, s'embarquera à Liverpool le 18 décembre. Lord Minto vient de quitter notre pays pour retourner en Angleterre.

— Les funérailles du capitaine L. saie Gauthier ont eu lieu samedi dernier.

— On annonce l'arrivée, les 21 et 22 novembre, du vicomte d'Haut-

ON L'A SURNOMME LE MAGICIEN DU HOCKEY A CAUSE DE SON EXPERIMENTELLE HABILETE A MANIER LE BATON

IL EST LE DOYEN DES JOUEURS DU CANADIEN. IL COMMENCE SA 13^e SAISON ET IL A JOUE LE 8 FÉVRIER DERNIER SA 500^e PARTIE

IL A FIGURÉ TROIS FOIS SUR LES ÉQUIPES ÉTOILÉES.

AURÈLE JOLIAT
LE PLUS GRAND STRATÉGISTE DU HOCKEY

UN GRAND JOUEUR DE PETITE TAILLE: IL MESURE 5 PIEDS 6 ET NE PÈSE QUE 133 LIVRES.

rives, venant de Saint-Louis avec un programme merveilleux. M. d'Hauterives est l'inventeur d'un appareil entièrement nouveau pour la projection de scènes animées en couleurs.

IL Y A 25 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 19 novembre 1909:

— Les nouveaux bureaux de la corporation seront installés dans l'immeuble Vanier pour le milieu du mois de décembre.

— On est à installer en ce moment une pompe qui augmentera la pression de l'aqueduc de la source de manière à procurer de l'eau à toutes les parties de la ville, même les plus élevées.

— M. Emile Matte, ancien échevin de la ville de Saint-Jérôme et l'associé de M. N. Bélanger dans le commerce du bois, vient d'être emporté par une congestion pulmonaire.

IL Y A 20 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 13 novembre 1914:

— On a célébré, mercredi dernier, au séminaire de Sainte-Thérèse, les noces d'or sacerdotales du chanoine Antoine Nantel. Une adresse fut présentée au vénérable jubilaire par M. Athanase David, en l'absence de son père l'honorable sénateur L.-O. David. M. le magistrat Bourbeau-Rainville lut une pièce de vers de sa composition.

Un allemand, Richard Partik, ingénieur civil, de Sainte-Lucie, originaire de Pforzheim, a présenté une requête pour se faire naturaliser. Mes de Martigny et Gédéon Rochon se sont objectés *causa patriae* à l'octroi de cette requête qui a finalement été prise en délibéré par l'honorable Juge Robidoux.

IL Y A 15 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 14 novembre 1919:

— Mgr Lapaillière s'est rendu à La Plaine, le 10 courant pour entendre les objections au démembrement de cette paroisse. La mission Saint-Joachim voudrait s'annexer une partie des rangs trait-carré, La Plaine et Sainte-Claire.

— Pas une ville de même importance n'est aussi avancée que Saint-Jérôme pour la souscription de l'Emprunt de la Victoire.

IL Y A 10 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 14 novembre 1924:

— Mgr Langlois, évêque auxiliaire de Québec, a été, mercredi, l'hôte d'honneur du séminaire de Sainte-Thérèse, son "alma mater". Le personnel enseignant et les élèves lui ont fait une chaleureuse réception.

— M. l'abbé Brosseau, curé de Saint-Jérôme, était à Woonsocket (Mass.) E. U. Il y a prononcé le sermon aux grandes fêtes auxquelles a donné lieu l'inauguration du collège Mont-Saint-Charles.

Des un mélange mais un produit de distillation directe. C'est la pureté et la force.

10 oz \$1.00
25 oz \$2.20
40 oz \$3.30

PREPAREZ VOTRE ANCIENNE FORMULE HOLLANDAISE

GIN CANADIEN
CROIX D'OR
melchers
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED - MONTREAL ET BERTHERVILLE

CERCLE MISSIOLOGIQUE DE SAINT-GABRIEL

Laisse pleuvoir sur nous tes roses. — Ce vingt-huit octobre, s'inaugurerait dans notre beau pensionnat de Saint-Gabriel, le cercle missiologique sous le patronage de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. Le but de cette association est de répondre au désir de Sa Sainteté Pie XI, de préparer des âmes d'apôtres et surtout de préparer à la société des âmes avides de dévouement pour le salut de leur semblables. La guerre est ouverte à l'égoïsme, donnons, donnons-nous nous-mêmes au service et à la gloire de Dieu.

Quelques membres nous intéressent sur les travaux et les besoins des missions. Le tout fut assaisonné de courts débats en vers récités avec goût pour honorer la Reine du Rosaire et pour raviver le souvenir de l'âme missionnaire du grand découvreur, Cartier.

Un conseil est formé et doit veil-

ler au bon fonctionnement du cercle. La séance se clôt par la prière à la patronne des missionnaires.

Puisse la petite Fleur du Carmel jeter sa pluie de roses en faisant germer de solides et nombreuses vocations religieuses et missionnaires parmi ses sœurs de la terre, puisse-t-elle féconder nos efforts afin que nous soyons des membres actifs dans la phalange des apôtres.

G. S. secrétaire
Pens. de S.-Gabriel,
le 28 octobre 1934.

FIEVRE de DENTITION Soulagée!

Le bébé de Mme Ed. James perça 2 dents avant trois mois. Elle écrit: "Il a maintenant 18 mois et je puis dire que les Tablettes Baby's Own l'ont gardé en santé pendant sa dentition". La période de dentition est toujours critique pour les bébés, mais ils peuvent être soulagés et leur fièvre peut être enrayée par les Tablettes Baby's Own. Facile à prendre et pas d'effet désagréable. 25c partout.

TABLETTES BABY'S OWN
du Dr Williams

Aide à EVITER complètement nombre de rhumes

VICKS VAPORUB
Pour le nez et la gorge

Vital! — A la moindre irritation du nez, au moindre reniflement ou éternuement, quelques gouttes de Vicks Vapo-Rub, simplement. Il stimule les fonctions prévues par la Nature — dans le nez — pour éviter les rhumes, et pour vous en débarrasser dans leurs phases de début. Employé à temps, le Vapo-Rub aide à éviter complètement nombre de rhumes. Si l'irritation a provoqué l'obstruction du nez (rhume de cerveau ou catarrhe du nez), le Vapo-Rub pénètre profondément dans les fosses nasales, diminue l'enflure des membranes, détache les mucosités qui les obstruent et apporte un soulagement agréable.



Pour mieux MAÎTRISER les rhumes Ce nouveau moyen pour aider à éviter les rhumes, allié au Vicks Vapo-Rub, le traitement externe moderne des rhumes, forme la base du Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes — pour aider à diminuer leur nombre et leur durée. Ce Système est expliqué en détail dans chaque paquet de Vicks.

Suivez le Système Vicks pour mieux Maîtriser les Rhumes

CONSEIL MUNICIPAL

Présents: Son Honneur le maire J.-Emmanuel Berte et MM. les échevins A. Filion, A.-C. Huot, G.-E. Hamel, L. Giraldeau et A. Vailancourt, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est recommandé qu'un avis soit donné à M. Edouard Labelle, propriétaire des autobus locaux, d'avoir à s'arrêter, à l'avenir, qu'aux intersections de rues, dans le but de prévenir les accidents. Tel arrêt devant être fait dépassé l'intersection des rues.

La demande de M. Joseph Fortier, au nom de l'Association Chorale de Saint-Jérôme, est accordée et la salle du poste des pompiers est mise à la disposition de cette chorale pour les mardis soirs, afin d'y faire ses répétitions; permission est aussi donnée d'y placer une armoire et un piano. Il est cependant entendu qu'en tout temps, au cas de besoin, la ville pourra occuper la salle et qu'elle ne se tient aucunement responsable des articles placés par la Chorale dans cette salle.

Pour faire suite à la demande de M. E.-F. Marchand, secrétaire-trésorier de l'Arena Saint-Jérôme Ltée, la salle du poste des pompiers est gratuitement mise à la disposition de ladite association pour des exercices physiques trois soirs par semaine, excepté le mardi.

La Compagnie Rex Finance Corporation ayant demandé au Conseil que le nom de M. Miville Duclos soit inscrit sur les listes de votation comme ayant droit de voter au nom de cette compagnie, à l'occasion et suivant la loi, cette requête est accordée.

A la date du 15 novembre 1934, chacune des personnes redevables envers la ville de licences de commerce qui n'auront pas acquitté leur dû verront la ville prendre les moyens nécessaires pour forcer la perception de telles licences.

M. Moïse Huppé, employé de la ville comme gardien au dépôt municipal étant célibataire et non pas soutien de famille, est remplacé par M. Jos. Beauchamp, 27 rue Saint-Jovier, et Joseph Touchette, rue Desjardins Est, chacun d'eux devant travailler pendant une semaine alternativement.

M. Wenceslas Michaud est engagé temporairement pour faire le recensement de la taxe d'eau, en remplacement de M. Zotique Monette.

Cent cinquante nouveaux peupliers de la Caroline seront achetés pour fins de l'embellissement de la ville, les peupliers desséchés devant être remplacés par le vendeur d'arbres.

A la suite de l'opinion légale donnée par M. Joseph Jean, avocat de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, concernant le paiement des taxes par Gatieneau Power Co., la position déjà prise par le Conseil est maintenue relativement au paiement par la Gatieneau Power d'une taxe générale sur l'évaluation des terrains et des bâtiments.

L'ingénieur de la ville est autorisé à continuer les travaux de construction de l'égout de l'avenue Legault sur une partie de la section "C" étant le prolongement de cet égout sur une longueur d'environ 25 pieds, et à faire le raccordement entre les sections "B" et "C".

Le ramonage des cheminées sera exécuté comme par les années passées par les employés de la ville, et ce sans charge pour les occupants de logements.

Une vente au rabais, par le crieur public, sera faite des travaux d'entretien de la montée Ave de Martigny depuis la rue Lavolette jusqu'à la limite ouest de la ville pour la saison 1934-1935, le dit chemin devant être entretenu sur deux voies parallèles sur toute sa longueur, les frais de vente et d'annonce étant à la charge de l'adjudicataire. L'adjudication finale devra être acceptée par le conseil municipal.

ROPPORT RE: AUTOMATIC COLD & HEAT LIMITED

Le comité rencontre M. H.-L. Lescarbeau, représentant la compagnie Automatic Cold & Heat Ltd. Ce dernier explique aux membres du conseil qu'il a l'intention d'établir son industrie et que la ville de Joliette lui a déjà soumis certaines offres;

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme, tout en voulant engager cette compagnie à venir s'installer à Saint-Jérôme, ne croit pas devoir éluder la loi quant à la procédure à suivre pour l'adoption d'un règlement par la population, lors même que la ville de Joliette serait disposée à le faire.

Pour plus d'informations le Conseil s'est adressé au ministère des Affaires Municipales à Québec, et ce dernier avertit qu'il ne peut permettre de passer outre les procédures légales;

Pour faire suite aux différentes entrevues avec le conseil municipal, M. H.-L. Lescarbeau vient de nouveau rencontrer les membres du Conseil et explique qu'il ne peut considérer plus longtemps l'offre de la ville de Saint-Jérôme, concernant l'établissement de l'industrie Automatic Cold & Heat Limited, vu que des offres plus avantageuses lui sont faites par la ville de Joliette et spécialement quant au délai légal que la ville prétend observer pour la passation d'un règlement. Se croyant pleinement justifiable d'agir ainsi le conseil s'en tient à sa décision.

Remarques faites par M. l'échevin Giraldeau et M. le maire afin d'éclairer les citoyens de Saint-Jérôme sur les actes du conseil sur cette question:

"En certains milieux et d'après certaines rumeurs, dit M. Giraldeau, l'on semble vouloir jeter le blâme sur certains échevins qui se seraient opposés à la venue de cette nouvelle industrie, ce à quoi je tiens à répondre ici ce soir, et j'en appelle à M. le Maire d'abord, ainsi qu'à tous les autres membres du conseil, pour dire à la population de Saint-Jérôme que tous, nous étions unanimes sur cette question.

"Le Conseil, dans les circonstances, a agi de bonne foi et consciencieusement sans parti pris, mais seulement nous avons discuté avec gens en hommes d'affaires et non à la légère.

"La compagnie qui avait fait des avances au conseil aurait aimé que le conseil municipal passe un règlement sans le faire voter par le peuple, ce à quoi nous avons répondu à l'unanimité à M. Lescarbeau, que le conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme, lequel représente les citoyens de Saint-Jérôme, n'avait pas l'intention, ni ne voulait éluder la loi qui veut que tout règlement municipal semblable soit approuvé par le peuple; du reste la législature de Québec n'aurait pas accepté cette proposition.

"C'était notre devoir dans les circonstances d'agir ainsi, et je ne crois pas qu'aucun des membres du conseil ait quelque chose à se repro-

KRUSCHEN frappe à la source même de l'EMBPONPOINT

Essayez Kruschen à nos frais

Si l'excès de chair ou l'embonpoint vous tracasse, profitez de cette offre d'essayer Kruschen sans aucuns frais. Votre pharmacien tient un nombre limité de Gros Paquets Kruschen qui comportent la bouteille régulière et une bouteille d'ESSAI spéciale.

Employez d'abord la bouteille d'essai. Kruschen élimine du système les déchets et les poisons—cela tous les jours si vous suivez le mode d'emploi. Il frappe à la source même de l'embonpoint comme au point de départ de presque tous les maux—la paresse interne. Si vous n'êtes pas trop gros, Kruschen ne vous fera pas maigrir. Kruschen ne coûte que quelques cents par semaine—et vous donne une santé florissante! Procurez-vous votre Gros Paquet Kruschen dès aujourd'hui. Si vous n'êtes pas absolument au point de départ de presque tous les maux, essayez Kruschen, votre pharmacien vous rendra tout votre argent contre la remise du paquet régulier non ouvert.

cher. Il est dit aussi dans le rapport que le conseil demande à M. Lescarbeau, trois choses très importantes:

- 1.—Une liste des directeurs de la compagnie;
- 2.—Le bilan de cette dite compagnie.
- 3.—Une résolution du bureau de direction autorisant M. Lescarbeau ou un autre à agir pour et au nom de cette compagnie.

"Comme vous le voyez, ces trois questions n'étaient que dans l'ordre. Car un conseil doit toujours être prudent et surtout prévoyant, l'expérience nous ayant démontré que même ici à Saint-Jérôme, faute de prévoyance, des sommes d'argent assez élevées ont été perdues.

"Sur ces différentes questions, M. Lescarbeau nous a laissé entendre qu'il déposerait ces renseignements à sa prochaine visite. Malheureusement M. Lescarbeau nous faisait la réponse suivante: que faute de pouvoir passer un règlement comme il l'avait proposé, la compagnie préférerait continuer ses pourparlers avec une autre ville.

"Comme vous le voyez, le conseil dans les circonstances a agi avec prudence et prévoyance, toujours en essayant autant que possible de protéger les intérêts de la ville et des citoyens en particulier.

"J'espère, messieurs, que mes remarques seront prises en bonne part et, après cette explication, mettront fin à certaines rumeurs.

M. le maire corrobore les remarques de M. l'échevin L. Giraldeau et déclare que, dans l'étude de cette importante question, toute l'attention nécessaire a été apportée et que la décision prise l'a été par tous les membres du conseil à l'unanimité, sans aucun parti pris et dans le meilleur intérêt de la ville, et que les informations qui ont été demandées étaient nécessaires afin de pouvoir soumettre le règlement à l'approbation des électeurs propriétaires fonciers.

SHAWBRIDGE

— M. Henri Blondin a vendu sa boulangerie à M. Clodomir Courcelle, de Saint-Benoît.

— M. Joseph Houle a vendu sa boucherie à M. Henri Blondin. M. Joseph Houle va aller demeurer à Montréal pour cet hiver. Nous espérons qu'il reviendra avant longtemps demeurer parmi nous.

— Mme Henri Renaud remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de sa sœur, Mme Dieudonné Thibault, soit par offrande de messes, soit par bouquets spirituels, visites, assistance aux funérailles.

— Un incendie s'est déclaré chez M. Raoul Trudel, barbier, à 2 heures du matin, le 14 novembre. Les dommages sont considérables. M. Trudel estime les siens à \$1500, et M. W. Boys, propriétaire de la bâtisse à \$2000, en partie couvertes par les assurances. Nous avons des félicitations à faire à nos pompiers volontaires dont M. Arthur Lesage est le chef. Après 2 heures de travail à 2 jets d'eau, l'incendie était sous contrôle. La maison tenait encore debout, mais c'est une perte totale pour le propriétaire. C'est le premier feu depuis que notre village a un système de protection contre les incendies.

A l'église, j'admirais beaucoup les enfants de choeur, et j'enviais le sort du gros frère qui les conduisait comme par enchantement. Je me voyais au milieu de ces collègues, plus beaux que les anges! Comme je vous le disais, l'église de Saint-Jérôme compte beaucoup dans ma vie. Je ne me souviens pas d'être venu au "village" sans avoir pour but de me rendre à l'église. Devenu collègue, je ne manquais pas "mon tour" à la messe, et les 4 milles de distance, ne valaient pas grand-chose à côté de mes résolutions de vacances, même durant la semaine. Après mon ordination, j'ai eu le bonheur de dire la messe plusieurs fois dans "mon" église. Un jour, au grand scandale de mon frère Alexandre, en me rendant à l'autel de Saint-Joseph, j'ai échappé tout ce que je tenais en main, à part le calice. Il y avait une dizaine de petites hosties que je devais consacrer pour communier ma famille. Je ne savais pas que je tenais un calice enchanté, mis au rancart par MM. les vicaires et certainement quand ils s'en servaient, MM. les vicaires le tenaient à 2 mains. En passant devant le maître-autel, j'abaissai mon capuce, selon le cérémonial des franciscains, et c'est alors que la catastrophe survint. Deux scolastiques capucins qui me servaient la

LETTRÉ D'UN MISSIONNAIRE

AU JAPON

Monsieur le directeur de "L'Avenir du Nord", Saint-Jérôme.

Monsieur,

Je viens de recevoir le numéro souvenir de votre édition spéciale, à l'occasion du centenaire de Saint-Jérôme. D'ordinaire, je guette fiévreusement le courrier du Canada, qui m'arrive une ou deux fois par mois, mais, depuis des semaines, j'avais hâte de voir votre numéro-souvenir, et j'ajoute qu'il m'a plu infiniment. Plusieurs jours durant, j'ai lu et relu ces récits captivants des jours d'antan. Je vous assure que ça fait du bien à un exilé, d'entendre parler de son pays, et surtout de son village natal. Sous l'ombre auguste de l'Avenir du Nord (comme on dit en japonais), la génération actuelle des jérômiens a vécu les heureux jours de jadis, alors qu'un groupe de colons, ont façonné l'une des plus belles paroisses du Québec. Du haut du ciel, le bon curé Labelle s'est uni à vous tous, avec tous les disparus qui, un par un, sont descendus dans la tombe. Je ne connais pas encore le résultat de vos fêtes, mais je suis certain que les comités d'organisation ont vu des succès qui ont dépassé les espérances des organisateurs les plus optimistes. En lisant votre numéro-souvenir, j'ai constaté que ceux qui vous ont prêté leur concours ont eu la main heureuse! Et les beaux programmes détaillés de l'Avenir du Nord laissent prévoir de magnifiques succès. Qu'ils sont malheureux, ceux qui n'ont pu être présents! Entre autres, les fils de Saint-Jérôme, dispersés dans les cinq parties du monde...

J'ose vous dire que j'ai connu Saint-Jérôme, très discrètement. Vous le savez, je suis un "habitant" de Sainte-Marie. Pour moi, Saint-Jérôme, il n'y avait qu'elle au Jérôme, c'était l'église de ma chère monde. Je me souviens de l'hospice des Soeurs Grises, où j'ai accompagné quelquefois, le regrette Fernand Leduc, que son père avait chargé de cadeaux pour les protégés des soeurs. La sœur Massé savait tourner un beau compliment pour l'heureux papa de Fernand. J'aurais voulu alors lui apporter mille cadeaux pour m'attirer de pareilles bénédictions. Quand j'ai "marché" au catéchisme, j'ai vécu un mois dans le village, chez mes vieilles tantes Labelle, qui me gâtait tout en me faisant étudier. Pendant ce temps-là, une fois ou deux, M. l'abbé Marsolais conduisit les enfants de catéchisme au Collège commercial. C'était une vraie révélation pour moi et j'ai fait de beaux rêves au sujet de mon entrée au collège, mais je n'ai revu le collège qu'en 1925, où j'ai été dire la messe peu de jours après mon ordination sacerdotale. Vers le même temps, en 1925, je suis allé quelque fois dire la messe dans l'enclos sacré du couvent des Soeurs de Sainte-Anne.

Jadis, c'était une grande faveur pour nous, fils d'"habitants", d'aller "au village". Le dimanche il fallait guetter son tour pour aller à la messe. Mon père "dételait" à l'hôtel Lapointe, et de là, je me rendais sur la place de l'église, en attendant la messe. Aux premiers sons de la cloche, je me hâtais d'aller prendre place dans le banc 206, non loin de la chaire, sur la grande allée. Un jour, j'avais alors onze ans, mes vieilles tantes Labelle m'avaient dit qu'elles viendraient dans mon banc. Pour les mettre plus à leur aise, et aussi pour faire montre de mes prévenances, j'enfilai dans le banc voisin, celui de M. Rochon. Malheureusement, mes vieilles tantes, qui se guidaient sur le pauvre innocent, sans remarquer le fameux numéro 206, vinrent s'asseoir à mes côtés. Les remords m'envahirent. Par comble de malheur, la farce de M. Rochon vint à la messe de 8 heures: Mes 3 vieilles tantes étaient mécontentes d'être tassées, et comme elles étaient un peu sourdes, elles disputaient un peu fort contre nos envahisseurs. Je ne me suis jamais vanti de ma mésaventure.

A l'église, j'admirais beaucoup les enfants de choeur, et j'enviais le sort du gros frère qui les conduisait comme par enchantement. Je me voyais au milieu de ces collègues, plus beaux que les anges! Comme je vous le disais, l'église de Saint-Jérôme compte beaucoup dans ma vie. Je ne me souviens pas d'être venu au "village" sans avoir pour but de me rendre à l'église. Devenu collègue, je ne manquais pas "mon tour" à la messe, et les 4 milles de distance, ne valaient pas grand-chose à côté de mes résolutions de vacances, même durant la semaine. Après mon ordination, j'ai eu le bonheur de dire la messe plusieurs fois dans "mon" église. Un jour, au grand scandale de mon frère Alexandre, en me rendant à l'autel de Saint-Joseph, j'ai échappé tout ce que je tenais en main, à part le calice. Il y avait une dizaine de petites hosties que je devais consacrer pour communier ma famille. Je ne savais pas que je tenais un calice enchanté, mis au rancart par MM. les vicaires et certainement quand ils s'en servaient, MM. les vicaires le tenaient à 2 mains. En passant devant le maître-autel, j'abaissai mon capuce, selon le cérémonial des franciscains, et c'est alors que la catastrophe survint. Deux scolastiques capucins qui me servaient la

messe, m'aiderent à réparer ce "terrible" accident.

Il y a bien des années, quand je quittais l'église, j'avais des rendez-vous fixés. Je me souviens très bien du gros M. Mailhot, et vous savez que les "habitants" ne chantaient pas de mauvaises chansons. J'étais un client de choix. Plus tard, j'allais acheter mes bonbons chez le "petit Bossu" et enfin, j'ai cessé mon divergondage, après avoir été un client assidu de M. Laporte. Mes vieux oncles me donnaient des sous en cachette, et moi, qui suivais mes mauvais penchants, j'ai certainement frustré M. le Curé, car je n'entraî pas à l'église sans avoir du "change" pour la quête. Il me semblait toujours que M. le curé allait me dire de lui remettre tous mes sous.

Je n'ai jamais regretté d'être fils de cultivateurs. J'avais certes de bons moments à la campagne. Quelquefois, notre voisine, madame Midas, me faisait disputer par ma mère. "Tabert" s'était battu avec ses petits gars; Tabert avait fait ci, avait fait ça... Les visites du dimanche étaient réglées. Chez M. Therrien, j'avais de gentils compagnons de jeux. Chez M. Touchette, c'était mon lieu de prédilection pour aller faire "des commissions". Les Raymond, les Dubreuil, m'ont vu bien des fois chez eux, et ils prenaient plaisir à me questionner sur le but de ma visite et moi, je ne pensais pas toujours de me trouver une raison pour pénétrer dans leur foyer. Madame Dubreuil ne sait pas que je me préparais à la mort, chez elle. J'avais huit ans. Elle m'avait fait dire d'aller chez elle, sans faute, après la classe. J'étais seul. Elle me fit placer près de la cloison, et tout en cherchant, elle disputait ceux qui avaient pris son "couteau coupant". Impossible d'appeler au secours, car les voisins étaient loin. Je fis mon acte de contrition... elle fixa son couteau au-dessus de ma tête, afin de mesurer ma hauteur, pour me comparer à un sien neveu qui voulait une soutane...

Et ma chère école de Sainte-Marie, que je quittai à 13 ans, quand j'allai chez les "Anglais" à Saint-Colomban. En 1914, j'entrai au Collège Séraphique des Franciscains, et me voilà missionnaire au Japon. Je bénis mon sort. Fasse le Ciel que je puisse travailler longtemps dans mon cher pays d'adoption. Espérons qu'après ces fêtes, plusieurs jérômiens auront la bonne pensée de prouver leur reconnaissance au Bon Dieu qui, pendant cent ans, a comblé leur paroisse bien-aimée de bienfaits sans nombre, en aidant par leurs prières et leurs aumônes, leurs concitoyens dispersés parmi les infidèles. Ah! s'ils savaient qu'ils sont malheureux ceux qui ne connaissent pas le Bon Dieu!

Monsieur le directeur, pardonnez-moi si ces lignes sont trop imparfaites. Je les ai écrites au milieu de mille préoccupations, en songeant à ma paroisse natale, à 2 pas de ma petite chapelle temporaire.

Permettez-moi de vous remercier encore une fois pour l'envoi continu de votre journal. En le lisant, j'oublie bien des fatigues, et mes inquiétudes s'évanouissent car vos nouvelles compensent pour les lettres qui ne viennent pas trop souvent.

Insistez, s'il vous plaît, pour que Célèbre écrive souvent ses intéressantes nouvelles, et Maryse, ses chroniques du passé. Je souhaite que vous trouviez d'habiles dessinateurs et caricaturistes qui amusent les grands enfants.

Je termine en vous félicitant encore une fois, pour le succès des fêtes du centenaire, dû en grande partie à la propagande de l'Avenir du Nord.

Votre très humble,

P. Pierre-B. Charbonneau, o.f.m.

Kasada, ce 29 sept. 1934.

AVIS AUX CREANCIERS

En ce qui concerne la proposition d'un concordat, d'une prorogation de délai ou d'un traité de projet de Napoléon Richer, Saint-Benoît, cultivateur.

Veuillez prendre avis que Napoléon Richer, demeurant dans le comté ou district de Terrebonne, province de Québec, m'a présenté une proposition de concordat (prorogation de délai ou projet de traité) pour être soumise à ses créanciers. La réunion générale des créanciers aura lieu à Sainte-Monique le dix-neuvième jour de novembre à neuf heures de l'avant-midi.

Daté à Sainte-Monique, ce douzième jour de novembre 1934.

CHS-ED. LEONARD,

Séquestre officiel

En ce qui concerne la proposition d'un concordat, d'une prorogation de délai ou d'un traité de projet de Zénon Lauzon, cultivateur à Terrebonne.

Veuillez prendre avis que Zénon Lauzon, demeurant dans le comté ou district de Terrebonne, province de Québec, m'a présenté une proposition de concordat (prorogation de délai ou projet de traité) pour être soumise à ses créanciers. La réunion générale des créanciers aura lieu à Sainte-Monique le dix-neuvième jour de novembre à deux heures de l'après-midi.

Daté à Sainte-Monique, ce douzième jour de novembre 1934.

CHS-ED. LEONARD,

Séquestre officiel

Stimule et reconforte

THÉ "SALADA"

'Frais des plantations'

SAINTE-THERESE

— C'est samedi soir, le 24 prochain, qu'aura lieu dans la salle de l'Hôtel de Ville, la partie d'huitres organisée par la Chambre de Commerce de Sainte-Thérèse. Le comité d'organisation de la Chambre s'occupe activement de cette fête qui réunira tous les hommes d'affaires de la ville comme de la paroisse, et de nombreuses délégations de l'étranger.

— M. Evariste Charbonneau a été de nouveau engagé par le Conseil municipal comme chef de police. Il s'occupera exclusivement de ce service. Il avait autrefois à s'occuper du service d'incendie et des travaux généraux de la municipalité. Le conseil, en divisant les différents départements, offrira à leurs chefs l'occasion de fournir un travail plus efficace. Nous félicitons M. Charbonneau de sa nomination.

— Le ministère de la voirie a procédé, cette semaine, à la pose de clôture à neige sur la route de Sainte-Thérèse à Saint-Jérôme. Cette route, comme les années dernières, sera entretenue par le département de la voirie.

— M. Etienne Riopel, contremaître de travaux municipaux dans la ville de Sainte-Thérèse, se rétablit

promptement d'une pneumonie qui le terrassa il y a une quinzaine de jours.

A la Chambre. Un raseur est à la tribune. Il parle depuis deux heures.

— Reposez-vous! lui conseillent ses amis.

— Non, merci. Je ne suis pas fatigué.

— Alors! reposez-vous, suggère doucement Aristide B...

Pour les COUPURES, BRULURES



LIGUE DE BOWLING INDUSTRIELLE

REGENT KNITTING

K. Perry	108 128 107—343	Y. Boudreau	105 97 84—286
C. St-Michel	114 133 130—377	W. Francoeur	125 133 128—386
A. Tessier	82 129 137—348	C. Fortier	99 109 103—311
C. de Martigny	112 109 94—315	Pitt	112 131 109—352
F. Beauchamp	109 97 101—307	Dugas	123 90 97—310

525 596 569—1690

Regent Knitting gagne 2 parties

CHEVALIERS DE COLOMBE

DOMINION RUBBER

G. Barth	122 122 100—344	A. Beauchamp	131 118 74—323
G. Robert	91 100 90—281	W. St-Pierre	107 94 119—320
P. Filion	93 83 121—297	P. Desjardins	108 84 123—315
D. Payer	135 158 106—399	O. Rancot	142 115 151—408
R. Blain	111 153 122—386	F. Brisson	130 95 127—352

552 616 539—1707

Rolland gagne 2 parties.

ROLLAND

Lavez confortablement



avec la fameuse

Laveuse "EQUILIBREE"

Northern Electric



Voici la laveuse qui vous permet maintenant de faire le lavage avec un confort plus grand, avec plus de facilité et de rapidité—c'est le Modèle SP Northern Electric muni d'une pompe de vidage rapide. Comme toutes les laveuses Northern Electric, celle-ci se distingue par sa construction équilibrée, sa commande directe antifriction et son coussinage caoutchouté assurant un fonctionnement sans vibration en grande vitesse. Un nouvel agitateur type français empêche le linge de s'emmêler dans la cuve. Cette laveuse épergne temps, labeur et tissus. Autres modèles à prix attrayants.

Payez seulement

\$5.00

Comptant

La balance est répartie sur une période de 18 mois, sans intérêt, pourvu que les paiements soient effectués à échéance.

GATINEAU POWER COMPANY
ST-JEROME, P. Q.

PHARMACIE OSCAR LANDRY

La mieux assortie du district

339, ST-GEORGES Voisin du Marché ST-JEROME

Agence des Produits Rexall

Agence Kodak

Chocolats Laura Secord
reçus frais deux fois par semaine

Bandes herniaires

Nous prenons les commandes
pour fleurs naturelles

Service de messagers de 8 a.m. à 10 p.m.

WILFRID PRUD'HOMME
Pharmacien, Gérant

Téléphone 461

Téléphone 490

Tél. Bureau 245 Rsa. 173
Camille L. de Martigny
 AVOCAT — BARRISTER
 319, Rue LABELLE
 SAINT-JEROME, P. Qué.

Téléphone 310
RAYMOND RAYMOND
 AVOCAT
 Samedi et dimanche à
 Sainte-Agathe
 289, LABELLE — ST-JEROME

Assurances Générales
 Bureau responsable. Expérience et service connus depuis
 au-delà de 23 ans
J. T. CLEMENT
 Gérant de district — District manager
 178 avenue Parent Tél. 171 Saint-Jérôme
 Représentant les principales compagnies faisant affaires au Canada

RODRIGUE BELANGER
 ASSURANCES GÉNÉRALES
 Feu, Vie, Accidents et Maladie,
 Automobile, Plate Glass
 Représentant
 Confederation Life Ass.
 Téléphone 60-J
 169, ST-GEORGES ST-JEROME

Cartes professionnelles

CLAUDE PREVOST
 AVOCAT
 112 Rue SAINT-JACQUES OUEST
 MONTREAL

MAURICE DEMERS
 AVOCAT ET PROCUREUR
 152, EST NOTRE-DAME
 MONTREAL
 IVRY NORD
 Téléphone 172-11

Tél. 54 42, rue Principale
DR GUY LEFORT
 CHIRURGIEN DENTISTE
 Travail sans douleur
 STE-AGATHE DES MONTS

J. PAUL VERMETTE
 Syndic Licencié sous la Loi de
 Faillite — Comptable public
 Administration Générale
 Suite 705 à 709
 Bâtisse Montreal Trust
 511 PLACE D'ARMES, MONTREAL
 Téléphones: H.Arb. 0261-0262

DR CHARLES MATHIEU
 Spécialiste des maladies des yeux, des
 oreilles, du nez et de la gorge.
 Assistant des services d'Ophthalmologie
 et d'Oto-Rhino-Laryngologie
 de l'Hôtel-Dieu
 Consultations:
 Mercredi 7 à 9 p.m. Samedi 1 à 4 p.m.
 320 ST-GEORGES ST-JEROME
 TELEPHONE 495

1111 LAURIER Ouest, MONTREAL
 TELEPHONE ATLANTIC 1007
 Consultations 2 à 5 hres excepté
 samedi sur rendez-vous.

Téléphone: Bureau et Rés. 69
Gaston Gibeault
 AVOCAT ET PROCUREUR
 de la société légale
 Bourassa & Gibeault
 STE-AGATHE DES MONTS

LEGAULT & LEGAULT
 L. L. Legault, C. R.
 Guy Legault, B.A., L.L.B.
 AVOCATS ET PROCUREURS
 Téléphone 60 — Boite Postale 93
 LACHUTE

C. A. LORRAIN & FILS
 ASSURANCES GÉNÉRALES — Bureau existant depuis 74 ans
 Vendeurs autorisés des Autos
Dodge Bros., De Soto, Chevrolet, Oldsmobile
 Tél. No 58 — Saint-Jérôme

Téléphone 25 Rés. 68
ARMAND BRIEN
 NOTAIRE
 347-400, rue LABELLE
 SAINT-JEROME
 Tous les jeudis à Saint-Sauveur

Téléphone 537
F. E. POITRAS ENR'G
 NETTOYEUR ET TEINTURIER
 Satisfaction garantie
 Livraison même semaine

confus, comment voulez-vous que
 nous nous marions, ayant les che-
 vres d'argent ?
 — Eh ! ce seront vos noces d'ar-
 gent, repartit le roi, et je vous don-
 nerai dès ce moment une bague d'al-
 liance.

FERME-NEUVE

— Mlle Marguerite Béchard, de
 Sidley, Saskatchewan, a passé quel-
 ques jours chez son oncle, M. Léon-
 ard Lafontaine.

— M. et Mme J. Lefebvre, de
 Montréal, chez M. J.-E. Poirier
 dernièrement.

— M. et Mme Joseph Lafontaine
 et leur fils Jacques sont de re-
 tour d'un voyage à Montréal, Sainte-
 Agathe et Saint-Jérôme.

— M. et Mme Wilfrid Desjar-
 dins, de Sainte-Agathe, chez M.
 Isaie Godmer.

— MM. A. A. Lafontaine et
 Paul Charbonneau, de passage à
 Saint-Jérôme dernièrement.

— M. Antoine Mayer, de la Gas-
 pésie, a visité sa mère après une
 absence de sept ans.

— M. Joseph Morin et son fils
 Roger, de Sainte-Agathe, à Ferme-
 Neuve, ces jours derniers.

— M. et Mme Aurèle Pharend,
 de Rouyn, en promenade chez Mme
 Edouard Morin.

— De passage à Montréal der-
 nièrement: MM. Euclide Poirier,
 Lucien Ethier, Paul-Emile Pepin,
 Mme Isaie Lévesque, Mlle Ger-
 maine Charbonneau et Aline Gi-
 beault.

— M. Joseph Tessier est re-
 tourné à Montréal après avoir pas-
 sé quelques mois chez son frère
 Wilfrid.

— M. Hippolyte Lafontaine a
 passé quelques jours à Lac-des-E-
 cores.

— Ces jours derniers ont eu lieu
 les funérailles de M. Norbert Mo-
 rin, célibataire, décédé subitement à
 l'âge de 85 ans.

POUR DEUIL:
 SERVICE DE 24 HEURES
 17 rue GUILBAULT JOLIETTE

MAXIMES POUR
 CHAUFFEURS
 Je passe, je casse, je fracasse, je
 trépasse...
 L'auto s'envole, l'écrasé reste...
 Rien ne sert de courir, il faut
 freiner à point...
 En auto, un malheur est bien vite
 arrivé...
 Partir, c'est mourir un peu...

Aux Arènes d'Arles, un diman-
 che de mise à mort.

— Le taureau est une grande bête,
 magnifique et terrible, qui menace
 tout le monde et qui, après avoir
 battu trois ou quatre chevaux, se
 retourne avec rage contre un mato-
 ador qu'il poursuit à travers l'arène.
 Le pauvre matador, bientôt serré
 de près par les cornes du fauve,
 n'en mène pas large, quand, de la
 cime des arènes, une voix puissante
 lui apporte cette parole de recon-
 fort:

— Aie pas peur: nous sommes
 là!

EXCURSION

A
MONTREAL
75¢

SAMEDI 24 NOV. '34

HOCKEY

Montreal Maroons

vs Le Canadien

Retour jusqu'au lundi

soir 26 novembre

Voitures de 1ère classe seulement.

Aucun bagage enregistré.

PACIFIQUE CANADIEN

LA PLUS GRANDE ORGANISATION
 DE TRANSPORT AU MONDE

St. Agathe Lumber and Construction Co.
 Limited

Pour votre maison

Nos planchers de bois dur "Laurentien"

sont sans égaux

Menuiserie générale

Bois et Matériaux de construction

Planches murales Donnacona et Ten-Test

Sainte-Agathe des Monts - P. Q.

NOUVELLES DE SAINT-JEROME

M. LE CURE DUBOIS

— M. l'abbé Emile Dubois, le
 nouveau curé de Saint-Jérôme, a
 pris officiellement possession de sa
 cure dimanche dernier. A toutes
 les messes, il a parlé, du haut de la
 chaire, à ses paroissiens. Il les a
 d'abord remerciés du cordial et cha-
 leureux accueil qu'ils lui ont fait.
 Ensuite il a défini le rôle du curé
 dans sa paroisse. Le curé, a dit
 M. l'abbé Dubois, est un adminis-
 trateur, un organisateur, un anima-
 teur, mais surtout un père pour tous
 ses paroissiens, dans l'exercice
 de son ministère, partout et toujours.
 M. le curé Dubois termina ses
 judicieuses remarques, en disant
 qu'il comptait sur l'appui de tous,
 notamment de ses vicaires dont le
 zèle et le dévouement lui sont con-
 nus; de messieurs les marguilliers;
 des autorités civiles. Mais par-des-
 sus tout M. l'abbé Dubois demande
 et espère l'aide de Dieu pour ac-
 complir à Saint-Jérôme l'oeuvre de
 salut profitable à tous et à chacun
 des paroissiens où lui sont confiés.

— Avant le discours de M. le curé,
 M. l'abbé Robillard, vicaire, avait
 lu la lettre de S. E. Mgr Georges
 Gauthier, archevêque-administra-
 teur de Montréal, nommant M.
 l'abbé Emile Dubois curé de Saint-
 Jérôme.

— L'église était décorée et illumi-
 née comme aux jours des grandes
 fêtes. La chorale, sous la direction
 de M. Eugène Richer, maître de
 chapelle, chanta la messe de

AD MULTOS ANNOS

— Mercredi dernier, M. Emile
 Dubois, curé de Saint-Jérôme, cé-
 lébrait son 52ème anniversaire de
 naissance. L'*Avenir du Nord* se
 fait l'interprète de toute la popula-
 tion jérômiennne pour offrir, des
 vœux de longue vie et de fruc-
 tueux apostolat à M. le curé.

— Depuis jeudi dernier, plusieurs
 citoyens éminents de Saint-Jérôme,
 sont allés visiter M. le Curé à son
 presbytère. Des délégations des
 Chevaliers de Colomb, des Artisans
 Canadiens-Français, des Forestiers
 Catholiques, de la Chorale, de la
 Saint-Vincent de Paul sont allées
 aussi le visiter.

— Mardi dernier, le Cercle d'Etude
 du Foyer Notre-Dame du Bon
 Conseil avait organisé en l'honneur
 de M. le curé, une soirée musicale
 et littéraire qui a été des mieux
 réussies.

— Mercredi dernier, le Collège
 Commercial et le Pensionnat des
 SS. Anges ont aussi préparé de
 charmantes réceptions à M. le cu-
 ré, qui s'y est rendu avec plaisir.

CHEZ LES CHEVALIERS DE COLOMB

— Le dimanche, 18 novembre, à 2
 heures, cérémonie des morts à la
 salle des Chevaliers, rue Labelle.

— Le dimanche, 2 décembre, à 1
 heure, initiation dans le soubasse-
 ment de l'église.

— Le mercredi, 5 décembre, à 8
 heures, grande partie de cartes an-
 nuelle dans le soubassement de l'é-
 glise.

— Cette partie de cartes qui avait
 été fixée au mardi 4 décembre, a
 été remise au lendemain à cause de
 raisons majeures.

— En fin décembre, l'arbre de Noël
 des enfants.

— Jeudi soir, le 8 novembre der-
 nier, les officiers des Chevaliers de
 Colomb du Conseil de Saint-Jérôme
 se sont rendus au presbytère pour
 y saluer notre nouveau curé, M.
 l'abbé Emile Dubois, lui offrir, au
 nom de tous les Chevaliers jé-
 rômiens, la plus cordiale bienvenue
 à Saint-Jérôme, et l'assurer de l'ai-
 de des Chevaliers de Colomb dans
 toutes les occasions où il le jugera
 à propos. M. le curé félicita les
 Chevaliers pour le beau travail
 qu'ils accomplissent au point de vue
 catholique et sera la main à tous
 en les remerciant.

— Une session de la cour de ma-
 gistrat sera présidée, lundi matin,
 par Son Honneur Donat Lalonde.

— Mme J. J. Dunnigan, trans-
 portée à l'hôpital dernièrement, y a
 aussi subi une opération chirurgi-
 cale. Aux dernières nouvelles, Mme
 Dunnigan allait beaucoup mieux.
 Nous souhaitons à nos deux concitoyennes un prompt rétablissement
 et le retour parmi nous.

L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

— Grâce à son travail la Cham-
 bre de Commerce de Saint-Jérôme
 a réussi à faire souscrire le montant
 nécessaire pour l'entretien des che-
 mins d'hiver de Sainte-Thérèse à
 Saint-Jérôme.

— Il avait été fortement question
 cette année que ces chemins ne se-
 raient pas entretenus, mais cette
 initiative de la Chambre de Com-
 merce nous assure encore cette an-
 née, des chemins d'hiver.

A L'ARENA DE ST-JEROME

— On nous informe que s'il y a
 possibilité de "faire" de la glace,
 l'inauguration des joûtes de la Li-
 gue Mont-Royal à Saint-Jérôme
 aurait lieu le 8 ou le 9 décembre
 prochain.

— Il est tout probable que l'aréna
 sera ouvert bientôt pour le patinage
 et les joûtes de hockey, la direction
 de l'Aréna s'occupant activement
 de la formation de la glace.

— Il règne aussi une grande anima-
 tion parmi les joueurs locaux de
 hockey. On est à former une ligue
 jérômiennne qui sera tout proba-
 blement, comme l'an passé, formée des
 Clubs Dominion, Regent, Rolland
 et Collège. La formation des équi-
 pes n'est pas encore faite.

— Mlle Lucille Marc-Aurèle,
 qui est à l'hôpital Saint-Luc depuis
 deux mois, a subi dernièrement
 une opération chirurgicale. On
 nous informe que son état s'amé-
 liore rapidement.

LA CHUTE DE NEIGE DU COMMENCEMENT DE CETTE SEMAINE A INTERROMPU LE SERVICE DE VOYAGEURS PAR AUTOBUS ENTRE SAINT-JEROME ET STE-AGATHE.

— Mardi matin, l'autobus de la
 Provincial Transport Co. a tenté,
 mais vainement, de se rendre
 jusqu'à Sainte-Agathe. Plusieurs
 gros camions de livraison ont dû
 aussi rebrousser chemin.

— Le Dr Elzéar Hurtubise, re-
 présentant le président général Ro-
 dolphe Bédard, des Artisans Cana-
 diens-Français, MM. Bêlec, Patron
 A. C. F., Arseneault, organisateur,
 C. C. F., Leblanc, tous de Montréal,
 se sont joints aux dignitaires de la
 succursale des Artisans Canadiens-
 Français de Saint-Jérôme, pour al-
 ler rendre visite à M. le curé.

— La visite de la ville par les
 prêtres de la cure, commencera lun-
 di matin prochain.

— Mme J.-P. Bélair qui a fait un
 séjour de quelques semaines à l'hô-
 pital Saint-Luc, est revenue parmi
 nous, ainsi que son fils Claude.

— Les greffes des notaires O.
 Forget 1863 à 1887, N. Manteht,
 1849, F. de S. Prevost, 1869-1885,
 G. Chagnon 1856, G. M. Prevost
 1838-1885, autrefois en la posses-
 sion du notaire F.-S. Mathieu, de
 Terrebonne, ont été déposés entre
 les mains du protonotaire de la
 Cour supérieure du district de Ter-
 rebonne.

— Il y aura une répétition gé-
 nérale de la Chorale le mardi 20 no-
 vembre, à 8 hres p.m. Des projets
 importants y seront étudiés.

— Tous les membres sont priés d'é-
 tre présents, hommes et femmes.

— La "Journée de la Livre", au
 profit de l'hospice des Soeurs Gri-
 ses de la Croix, a été un succès. Les
 personnes qui n'ont pu se rendre à
 l'invitation déjà faite pourront con-
 tinuer à envoyer leurs offrandes
 que les religieuses recevront avec
 reconnaissance.

— La magnifique poupée mise en ti-
 rage par les religieuses a été gagnée
 par Mme Jos-Ed. Ratelle.

AU POSTE DE POLICE

— Nos pompiers ont répondu
 aux appels suivants: le 9 à l'appel
 de l'avertisseur 242 pour un feu
 de cheminée chez M. Ernest Gri-
 gnou, 40 rue Saint-Janvier, et le
 13, à 6.50 hres p.m., à un appel té-
 léphonique pour un feu de tuyau et
 de cheminée chez M. Aldéric Mar-

DR ALFRED DUVAL

ex-interne de
 l'hôpital Notre-Dame
 32, Ave LEGAULT TEL. 291

MEDECINS-VETERINAIRES

Dr Rosaire Gauthier,
 D. M. V.
 Rue Saint-André
 Tél. 32 TERREBONNE

Dr Charles-A. Gauthier
 D. M. V.
 261, De Villeneuve
 Tél. 301 SAINT-JEROME

tel. Les dommages à ces deux en-
 droits sont peu considérables.
 Le 14, à 12-15, ils répondirent à
 l'appel de l'avertisseur No 223 pour
 un commencement d'incendie chez
 M. Adrien Dauphin, 242 rue La-
 belle. Les dommages se chiffrent à
 environ \$1500 et sont couverts par
 les assurances. L'origine de cet in-
 cendie paraît être le fait d'enfants
 qui auraient joué avec des allumet-
 tes dans le hangar.

NECROLOGIE

— M. Fabien Lamarche, de notre
 ville, âgé de 75 ans, est décédé à
 l'hospice, lundi dernier. Ses funé-
 railles ont eu lieu jeudi matin.

— Mme D. Thibault, née Yvonne
 Beauchamp, âgée de 31 ans, 11
 mois, décédée à Montréal, à la pa-
 roisse Saint-Ambroise, a été inhu-
 mée ici, le 12 novembre dernier.

— M. Emery Morand, âgé de
 82 ans, 1 mois, qui demeurait à 39
 rue Labelle, est décédé le 8 novem-
 bre dernier, a été inhumé le 10 no-
 vembre dernier. Le service funé-
 bre fut chanté à 9 heures.

— Le 10 novembre, a également
 été inhumée Mme Elisabeth Des-
 chambault, de Lesage, épouse de
 M. Louis Labelle. Elle était âgée
 de 83 ans, 3 mois.

— Mme Adrien Saint-Germain,
 âgée de 53 ans et 5 mois, décédée
 au cours de la semaine dernière, a
 été inhumée à Saint-Jérôme.

— A toutes ces familles en deuil,
 l'*Avenir du Nord* offre ses sincères
 condoléances.

COLONNE SPORTIVE

— Dimanche dernier devait avoir
 lieu l'ouverture des rencontres ré-
 gulières des clubs formant la Ligue
 Mont-Royal à laquelle le Saint-Jé-
 rôme s'est affilié cette saison.

— A cause du manque de glace des
 rencontres d'exhibition seulement
 ont eu lieu.

— Le Saint-Jérôme, qui rencontrait
 l'Université de Montréal, pour la
 seconde rencontre-exhibition de la
 journée, a été vainqueur avec un
 résultat de 2 à 1.

— Trépanier, l'an dernier du Club
 Rosemont, a été brillant dans les
 buts des Jérômiens.

— Voici le sommaire:
 Université de Montréal: Buts:
 Barsalou; Défenses: Topp et Fa-
 bien; centre: Asselin; Ailes: Raci-
 cot et Dufour; Substituts: Gouin,
 Perrie, Dussault, Barabé, Ranger,
 Huguet, Lupien.

— Saint-Jérôme: Buts: Trépanier;
 Défenses: Lavigne et Mignault;
 centre: Laforce; Ailes: Saint-Pie-
 re et Desjardins; Substituts: Car-
 rière, Saint-Michel, Riddell, Beau-
 champ, Hureauc, Benoit.

— Première période:
 1. U. de M. Racicot (Barabé) 15,30
 Punition: Laforce.

— Deuxième période:
 Punitions: Mignault, Fabien, Gé-
 nier.

— Troisième période:
 2. S.-Jérôme: Laforce, 4,30
 3. S.-Jérôme: Desjardins (Mi-
 gneault), 10,10.
 Punition: Asselin.

— L'enthousiasme pour le sport
 semble s'être accru cette année pa-
 rmi les jérômiens. Déjà, avec la
 mince couche de neige que nous a-
 vons eue, plusieurs paires de skis
 ont été inspectées.

— On parle de former des clubs de
 skis, de raquettes. Certains sont
 même allés dans les bois, couper les
 petites branches et les arbres qui
 pourraient les gêner dans leur pis-
 tite.

— La direction de l'Aréna, ayant
 promis de la glace pour bientôt,
 bon nombre de patineurs sont à
 mettre vêtements et patins en ordre.

— Les enfants n'ont pas attendu si
 longtemps et depuis mardi matin
 s'en donnent à coeur joie, même
 dans la côte de la rue Saint-Geor-
 ges qui est devenue glissante, et cer-
 tains grands en savent quelque cho-
 se.

THEATRE REX

Vendredi et samedi: programme
 double: Nils Asthers, Elissa Landi
 dans *My Candlelight* — Randolph
 Scott, Esther Kallston, Noah Beery,
 Jack LaRue dans *To the Last Man*
 — Cartoon — Comédie.

Dimanche et lundi: Claudette
 Colbert, Warren William, Henry
 Wilcoxon, Ian Keith dans *Cleopa-
 tra* — Comédie musicale — News
 — Cartoon.

Mardi, mercredi: Wallace Beery
 dans *Viva Villa* — Comédie musi-
 cale — Cartoon — News.
 Jeudi: Séance *Le Rosaire*.

CONDOLEANCES

A leur assemblée du 7 novembre,
 les membres des Forestiers Catho-
 liques ont adopté un ordre du jour,
 offrant leurs sympathies à M. Eu-
 gène Deschambault, leur Chef-Ran-
 ger, à l'occasion de la mort de son
 frère M. Edmond Deschambault,
 décédé à Montréal.
 Julien Chaloux, Sec.-Arch.

Méli-Mélo

(Suite de la première page)

nouveau qui s'élabore", M. Olivar
 Asselin écrit dans *L'Ordre*:

"En réalité, il n'y a pas d'ordre
 nouveau à l'horizon, mais seule-
 ment l'ancien ordre chrétien qui
 revivra quand les gouvernements
 auront effectué sur les sociétés à
 fonds social et autres organismes
 capitalistes la reprise des biens
 qu'une législation complaisante leur
 a permis de voler au public."

UNE POSTE D'HONNEUR POUR L'HONORABLE CYRILLE DELAGE

L'honorable Cyrille Delage, sur-
 intendant de l'Instruction Publique
 dans la province de Québec, a été
 élu président honoraire de l'Asso-
 ciation Canadienne de l'Education,
 au congrès qui vient de se ter-
 miner à Toronto. Parmi les directeurs
 de l'Association on remarque les
 noms de M. W.-P. Percival, secré-
 taire du comité protestant de l'In-
 struction Publique, et de M. B.-O.
 l'iteau, assistant secrétaire fran-
 çais de l'Instruction Publique.

— Le nouveau président de l'Asso-
 ciation Canadienne d'Education est
 le Dr G.-R. Rogers, ancien surin-
 tendant de l'Instruction Publique
 en Ontario; le vice-président est
 M. Henry-F. Munroe, de Halifax.

LA ROUTE QUI VA NOUS RELIER A L'ABITIBI

La route Mont-Laurier-Senne-
 terre sera entreprise au début de
 l'année prochaine, vient de déclarer
 l'honorable J.-E. Perreault, mini-
 stre de la voirie et des mines.

— La route aura une largeur défré-
 chée de 60 pieds et le terrassement
 entre les fossés sera de 40 pieds,
 avec gravellage